



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/10/12

Reçu en Préfecture le : 31/10/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 22 octobre 2012
D - 2012/556

Aujourd'hui 22 octobre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Hugues MARTIN, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Alexandra SIARRI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Béatrice DESAIGUES

Réseaux Gaz de Bordeaux (RÉGAZ-BORDEAUX). Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2010 - 2011. Information du Conseil Municipal

Monsieur Jean-Charles PALAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a confié à la société anonyme d'économie mixte (« SAEML ») RÉGAZ BORDEAUX, par le biais d'une convention d'exploitation, en date du 1er juillet 1991, la distribution de gaz sur le territoire communal.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS

RÉGAZ dessert la Ville de Bordeaux ainsi que 45 autres communes de la Gironde. Au 30 septembre 2011, le réseau de distribution comprenait 3.328 kms de canalisations, dont :

- 543 kms de canalisations basse pression,
- 2.543 kms de canalisations moyenne pression type B, et
- 242 kms de canalisations moyenne pression type C.

RÉGAZ représente 164.867 branchements, 251.900 points de comptage-estimation (PCE) et 208.141 compteurs actifs (PCE actifs).

INFORMATIONS GENERALES

- Développement et densification des ouvrages (1,4 millions d'euros d'investissement) :

Extension de 15.000 mètres linéaires de canalisations, permettant d'alimenter 1.050 nouveaux points de comptage.

Densification, avec la création de 704 points de comptage supplémentaires.

- Qualité de la fourniture et exploitation courante (10,2 millions d'euros d'investissement) :

Elimination de 20,5 kms de réseau fonte pour 6,3 millions d'euros.

Renforcements et maillages techniques pour 1,3 millions d'euros.

Modernisations diverses pour 1,4 millions d'euros.

- Maintenance des ouvrages (6,2 millions d'euros de charges) :

RÉGAZ a mis en œuvre un programme complet de surveillance et d'entretien des ouvrages constitutifs du réseau. Ce programme est réactualisé chaque année en fonction de l'évolution des facteurs de criticité.

Dans ce cadre, le contrôle a porté sur 5.429 robinets de réseau, l'entretien de 326 ouvrages de détente et de régulation de la pression, la vérification de 6.223 compteurs et le renouvellement de 7.310 détendeurs.

- La surveillance du réseau :

L'une des missions de RÉGAZ, à travers son département « Conduite et Sécurité », est de surveiller régulièrement le réseau pour contrôler son étanchéité. Sur cet exercice, plus de 1.784 kms de canalisations ont été vérifiés par un véhicule de détection de fuite spécialisé.

- La réception des appels :

Pour répondre aux situations d'urgence, des moyens techniques et humains sont disponibles 24h/24 et 7j/7. Chaque appel reçu est enregistré. Chaque intervention fait l'objet d'une

traçabilité complète. 11.292 appels ont été enregistrés pour l'exercice considéré. Le délai d'intervention est en moyenne de 30 minutes.

- Le plan d'urgence gaz :

Dans le cadre de sa politique d'exploitation du réseau, RÉGAZ a mis en place, en coordination avec le SDIS de la Gironde, un plan de mobilisation des moyens opérationnels en cas d'incident gaz majeur.

Par ailleurs, une « procédure gaz renforcée » a été signée au cours de l'été 2011 entre la Préfecture de la Gironde et RÉGAZ : cette procédure est opérationnelle sur l'ensemble des concessions desservies par la société.

- La géolocalisation des véhicules d'intervention de sécurité :

Ce système a été déployé en 2010 par RÉGAZ afin de permettre une optimisation des délais d'intervention en déplaçant systématiquement le véhicule le plus proche du lieu de l'incident. Ce dispositif permet de garantir la traçabilité des interventions, notamment dans la « procédure gaz renforcée ».

- Le suivi des travaux de tiers et dommages aux ouvrages :

Ce suivi a permis de stabiliser le taux d'endommagements des ouvrages sur 2011.

LA QUALITE DU SERVICE

Dans le cadre de la certification ISO 9001, RÉGAZ a mis en place un dispositif d'écoute client par l'intermédiaire d'enquêtes de satisfaction. Les taux de satisfaction enregistrés se situent entre 85 et 95%.

- Le traitement des réclamations clients :

Le nombre de réclamations reçues est en diminution (162 reçues et traitées sur l'exercice 2010/2011 contre 195 en 2009/2010). Les processus les plus critiques au regard de l'analyse de la typologie et de la répartition des réclamations reçues sont les processus « livraison de l'énergie » et « construction du réseau ».

- Le suivi de la performance :

Depuis le 1^{er} juillet 2009, la Commission de Régulation de l'Énergie a mis en place un mécanisme de suivi de la qualité de service des opérateurs de réseau.

6 engagements de RÉGAZ donnent lieu à des pénalités financières en cas de non respect :

- Fournir chaque jour au Gestionnaire de Réseau Transport (GRT) le taux de télé-relèves obtenues : sur l'exercice 2010/2011, seulement 2 mois ont été en dessous de l'objectif de base.

- Nombre de jours où RÉGAZ a transmis dans les délais convenus avec le GRT le résultat des allocations journalières : les résultats sont au-dessus de l'objectif cible.

- Taux de disponibilité du portail Internet mis à la disposition des fournisseurs de gaz : les résultats sont quasiment tous supérieurs à l'objectif cible.

- Assurer 100% des rendez-vous planifiés pour intervention : sur l'exercice 2010/2011, 100% des rendez-vous ont été honorés.

- Répondre aux réclamations fournisseurs en moins de 15 jours : 100% des réclamations fournisseurs ont été traitées dans les 15 jours calendaires.

- Garantir 100% des réponses aux réclamations clients dans les 30 jours : sur l'exercice 2010/2011, 85% des réclamations clients ont été traitées dans les 30 jours.

- Les certifications :

Le Bureau Veritas Certification a renouvelé les certificats « management de la qualité » (ISO 9001) et « santé/sécurité au travail » (OHSAS 18001) de RÉGAZ.

L'ENERGIE TRANSITEE

L'exercice 2010-2011 a connu une climatologie douce par rapport à l'exercice précédent, entraînant une baisse de 4,3% de la quantité d'énergie acheminée et une baisse de 6,5% des recettes directes issues de l'acheminement :

Clients tous tarifs	2010-2011	2009-2010
---------------------	-----------	-----------

Nombre de points de livraison (PCE actifs)	208.141	209.026
Quantité d'énergie acheminée (en GWh)	4.595	4.802
Recettes directes issues de l'acheminement (en milliers d'euros)	59.655	63.989

LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Outre l'effet « climatologie », la quantité d'énergie acheminée dépend aussi du développement commercial. Sur l'exercice 2010/2011, les nouveaux raccordements au réseau gaz naturel permettent d'enregistrer 30,99 GWh de consommation contre 33,70 GWh sur 2009/2010, soit une baisse de 8%.

Les 30,99 GWh de consommation se répartissent de la manière suivante :

- 21,06 GWh pour le marché de l'habitat (contre 18,85 GWh sur 2009/2010) ;
- 9,93 GWh pour le marché professionnel (contre 14,85 GWh sur 2009/2010).

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

RÉGGAZ a engagé en 2009 une réflexion approfondie sur la mise en place d'une politique volontariste et efficace en matière de développement durable.

Un plan d'actions a été mis en œuvre et vient compléter le dispositif déjà opérationnel (chantiers propres rapides et discrets, étanchéité du réseau, développement du Gaz Naturel Véhicule, intégration des ouvrages dans l'environnement). A ce jour, le taux d'avancement du plan d'actions à mi-parcours est de 55%.

LES PERSPECTIVES 2011/2012

Les actions de RÉGGAZ s'inscrivent dans des actions innovantes visant la maîtrise des dépenses énergétiques et dans la continuité des réalisations en cours. Les objectifs de RÉGGAZ sont les suivants :

- le développement de compteurs communicants ;
- le développement des offres mixtes Gaz Naturel / Energies renouvelables ;
- l'amélioration des performances internes (objectif de contenir les coûts d'acheminement sur les prochaines années) ;
- la diversification de son activité éco-aménagement urbain ;
- la poursuite des programmes d'investissement et d'exploitation du réseau ;
- la poursuite de la modernisation du système d'information.

LE COMPTE DE RESULTAT RÉGGAZ (Commune de BORDEAUX)

COMPTE DE RESULTAT REGAZ - Bordeaux en K€	2010/2011	2009/2010	Variation en %
PRODUCTION ENTREPRISE	31 477	29 523	6,62%
ACHAT	-2 759	-2 266	21,76%
SERVICES EXTERIEURS	-7 865	-7 693	2,24%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-855	-839	1,91%
VALEUR AJOUTEE	19 998	18 725	6,80%
IMPOTS et TAXES	-494	-446	10,76%
FRAIS DE PERSONNEL	-8 050	-7 529	6,92%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	11 454	10 750	6,55%
AUTRES CHARGES	-973	-902	7,87%
DOTATIONS AMORTISS. PROVISIONS	-5 086	-4 174	21,85%
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 395	5 674	-4,92%
RESULTAT FINANCIER	-364	-550	-33,82%
RESULTAT COURANT	5 031	5 124	-1,81%

RESULTAT EXCEPTIONNEL	149	83	79,52%
RESULTAT AVANT IS	5 180	5 207	-0,52%
IMPOTS SOCIETE	-1 984	-2 473	-19,77%
PARTICIPATION	-201	-313	-35,78%
RESULTAT NET COMPTABLE	2 995	2 421	23,71%

La quantité d'énergie acheminée sur la Commune de BORDEAUX est de 1.637 GWh, contre 4.595 GWh pour l'ensemble des 46 communes.

Les recettes directes issues de l'acheminement de gaz sur la Commune de BORDEAUX s'élèvent à 21.316 K€, contre 59.655 K€ pour l'ensemble des 46 communes.

Le résultat net de RÉGAZ relatif à la Commune de BORDEAUX ressort à 2.995 K€ sur l'exercice 2010/2011, soit +23,71% par rapport à l'exercice précédent.

REDEVANCE PERÇUE PAR LA VILLE DE BORDEAUX

Conformément à la convention d'exploitation initiale et à ses avenants (articles 51-1, 51-2 et 51-3), la Ville de Bordeaux perçoit deux redevances :

- la redevance pour biens immatériels nécessaires à l'exploitation : celle-ci s'élève à 1.929.520 euros pour l'exercice 2010/2011 contre 1.833.373 euros pour 2009/2010, et
- la redevance pour droit de contrôle, qui se monte à 65.814 euros pour l'exercice 2010/2011 contre 62.534 euros pour 2009/2010.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après le rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2010/2011.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 octobre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Charles PALAU

Rapport annuel du délégataire exercice 2010-2011



RÉGGAZ
BORDEAUX
Porteur d'énergie

L'exercice 2010/2011 restera marqué par un incident technique unique dans l'histoire de la SAEML. 17 000 clients ont été privés de gaz sur une partie des trois communes de Bègles, Bordeaux et Talence. Grâce à une mobilisation sans précédent de nos équipes renforcées par celles de GrDF et d'autres Entreprises Locales de Distribution, la remise en gaz de tous les clients aura été réalisée dans le délai record de cinq jours.

Régaz Bordeaux fait son entrée dans le mix énergétique. Impulsées par le Grenelle environnement et l'arrivée de la Réglementation thermique 2012, les solutions de chauffage urbain et individuel se transforment. Si la complémentarité du gaz naturel avec les énergies renouvelables n'est plus à démontrer, nous devons en permanence informer et convaincre les professionnels que les matériels innovants et technologiques développés autour de notre énergie répondent aux critères d'exigence de la construction neuve. Adjointes à des énergies renouvelables, ces matériels apportent le confort et les économies attendues. Construction neuve, rénovation, habitat individuel ou collectif sont portés par des prescripteurs que les équipes de Régaz suivent au quotidien. Architectes, bureaux d'études, constructeurs, promoteurs privés ou publics, fabricants de matériel et installateurs bénéficient de l'expertise de Régaz-Bordeaux. Cette expertise est aussi disponible pour les collectivités. L'accompagnement de vos projets d'aménagement et de développement est une priorité pour Régaz-Bordeaux. La filiale Mixéner de Régaz, spécialisée dans les projets innovants, étudie des solutions durables en photovoltaïque, géothermie, biomasse, méthanisation. Ces technologies représentent le mix énergétique que réclame la ville de demain.

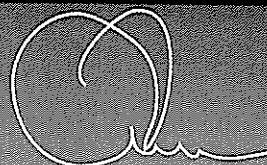
Parallèlement, Régaz continue d'assurer sa mission de service public. Avec 11 6M€ d'investissements en 2010/2011, le réseau maintenant long de 3 328 km, subit lui aussi des changements novateurs. Les équipes de Régaz œuvrent au quotidien pour que l'énergie gaz naturel assure en toute sécurité le confort de 72% de la population girondine.

Cette disponibilité d'une énergie naturelle renforce les liens qui nous unissent depuis des décennies. Nous savons que la confiance que vous nous accordez se mérite.



Régaz reste le partenaire de votre développement et ses collaborateurs sont plus que jamais les interlocuteurs privilégiés pour répondre à vos interrogations en matière d'énergie.

Philippe LE PICOLOT
Directeur Général

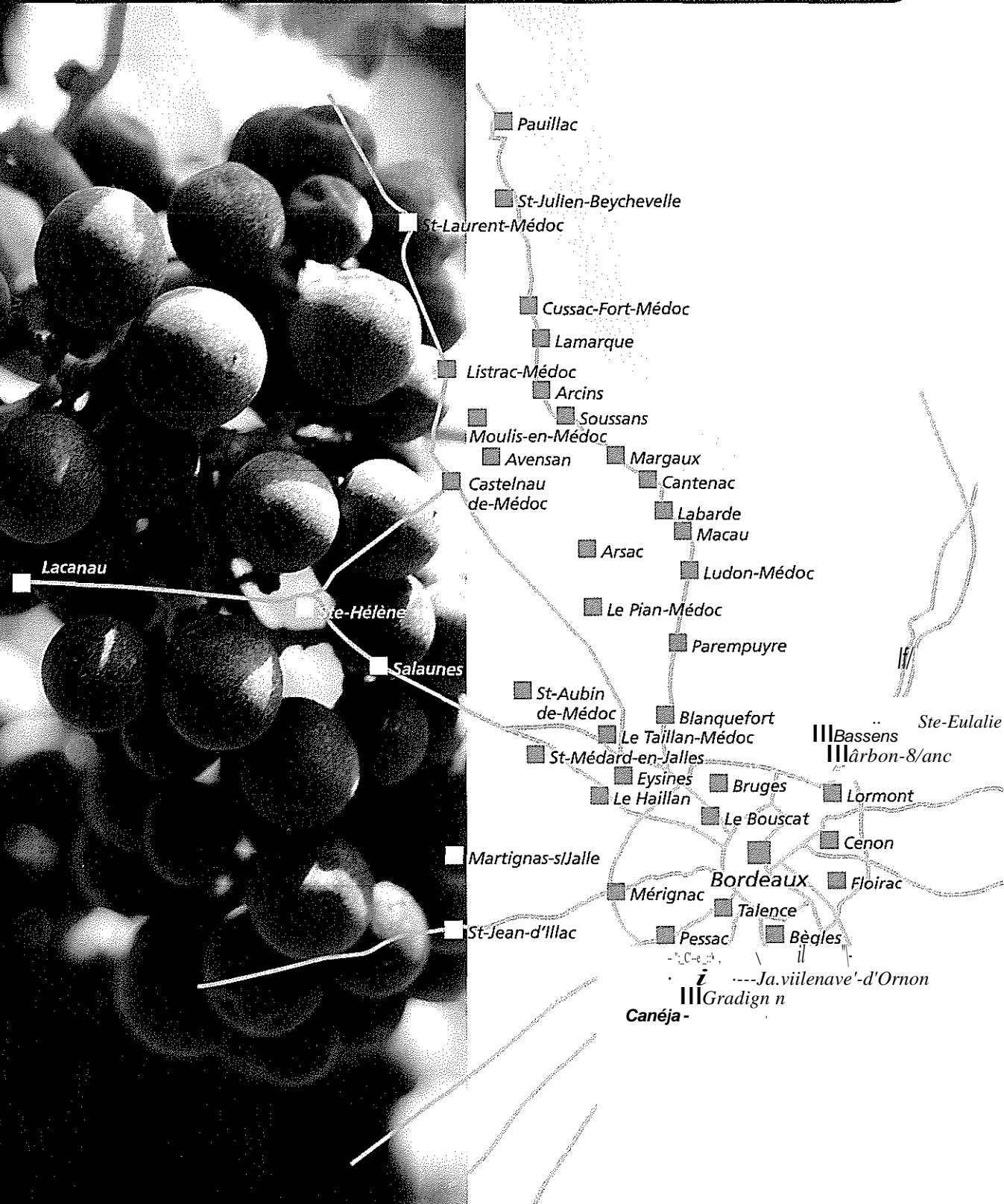


SOMMAIR

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ	2
Le réseau de distribution au 30 septembre 2011	3
La modernisation des ouvrages de distribution	7
La maintenance des ouvrages de distribution	8
<hr/>	
LA SÉCURITÉ DE LA DISTRIBUTION	9
Le contrôle de l'étanchéité du réseau	9
Les appels de tiers et les incidents	10
Le plan d'urgence gaz	11
La procédure gaz renforcée	11
Géolocalisation des véhicules d'intervention de sécurité	11
Le suivi des travaux de tiers et des dommages aux ouvrages	12
<hr/>	
LA QUALITÉ DE SERVICE	14
L'écoute client	14
Le traitement des réclamations clients	15
Le suivi de la performance	16
Les certifications ISO 9001 et OHSAS 18001	19
<hr/>	
LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL	20
Placements sur le marché de l'habitat	20
Placements sur le marché professionnel	21
L'acheminement du gaz naturel pour le compte des fournisseurs et des clients finals	22
L'énergie transitée	22
<hr/>	
LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	23
Chantiers propres, rapides et discrets	23
Qualité de l'atmosphère	23
Intégration des ouvrages dans l'environnement	24
Ensemble vers une Entreprise durable	25
<hr/>	
LES PERSPECTIVES 2011/2012	26
Conquête et fidélisation	26
Le programme d'investissement	26
L'exploitation du réseau	26
Les projets informatiques	27
La diversification	28
<hr/>	
LEXIQUE	29
<hr/>	
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ	30
<hr/>	
VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS	32
<hr/>	
ANNEXES	
Le rapport financier de votre Commune	
Le réseau de votre Commune	
Les clients de votre concession	

LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Régaz-Bordeaux, votre délégataire du service public de distribution du gaz naturel dessert également **45 autres communes de la Gironde.**



le réseau de distribution au 30 septembre 2011

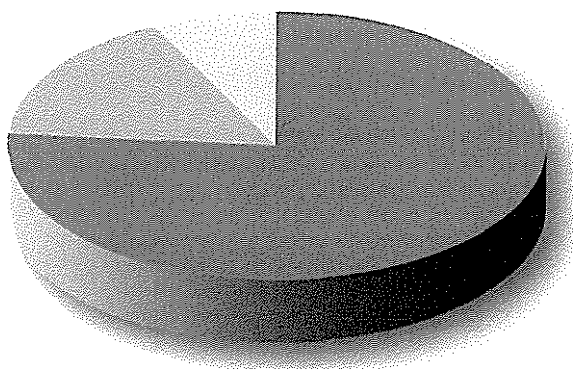
Le réseau de distribution de Régaz-Bordeaux comprenait au 30 septembre 2011 :

3 328 km de canalisations dont :

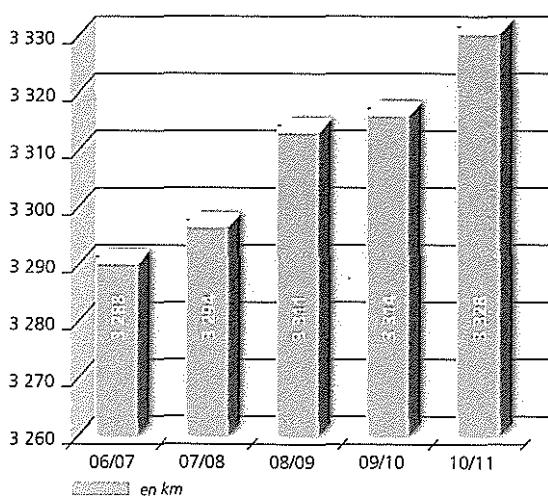
543 km de canalisations basse pression

2 543 km de canalisations moyenne pression type 8

242 km de canalisations moyenne pression type C



ÉVOLUTION DU LINÉAIRE RÉSEAU



Le saviez-vous ?

"Régaz-Bordeaux voit au 500^e"

L'entreprise Régaz-Bordeaux renforce la cartographie informatisée de son réseau en multipliant son niveau de précision par 10.

Un système précis, nécessaire à la connaissance et à la sécurité des réseaux de gaz...

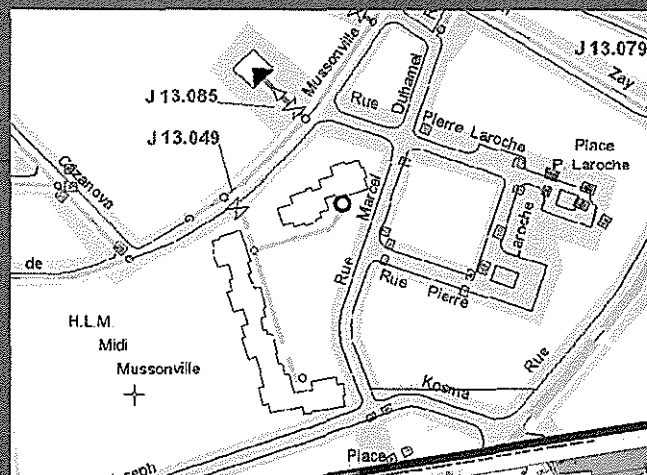
Régaz-Bordeaux s'équipe d'un Système d'Information Géographique (SIG) "Réseau Grande Echelle" (RGE). Il s'agit d'une cartographie informatisée qui fournit des plans à l'échelle du 500^e, au lieu du 5 000^e.

Cette nouvelle cartographie permet notamment une identification plus fine des ouvrages gaz enterrés (le "géo-référencement"). Elle offre également une vue aérienne ("ortho-photographie") qui renseigne, par exemple, sur le mobilier urbain présent au-dessus des ouvrages enterrés.

Ce SIG RGE permet une meilleure préparation des chantiers et s'inscrit naturellement dans la politique de sécurité de Régaz-Bordeaux.

... et au-delà

L'utilisation de ces fonds de plan peut dépasser le seul domaine de la gestion des réseaux de gaz en venant servir les projets d'urbanisme, travaux de voirie, etc. des communes concernées.



Étapes et mise en œuvre

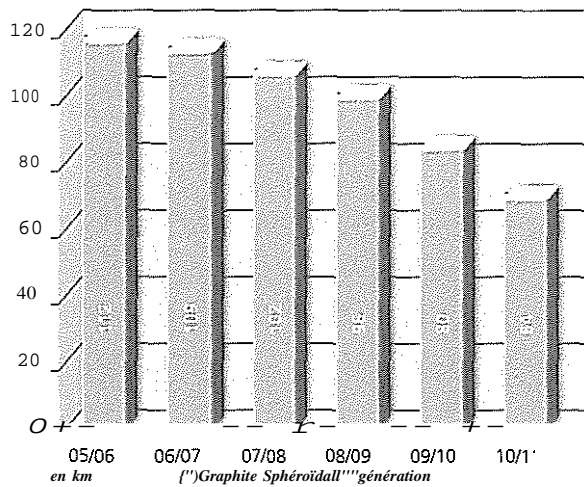
Depuis avril 2011, Régaz-Bordeaux dispose d'un SIG RGE opérationnel sur 23 des 46 communes sur lesquelles l'entreprise intervient. 45 communes seront couvertes à l'horizon 2012 et il faudra une année supplémentaire pour effectuer les relevés topographiques nécessaires sur la ville de Bordeaux.

La législation rend le géo-référencement obligatoire d'ici 2019 pour l'ensemble des gestionnaires eau, électricité, gaz, télécom.

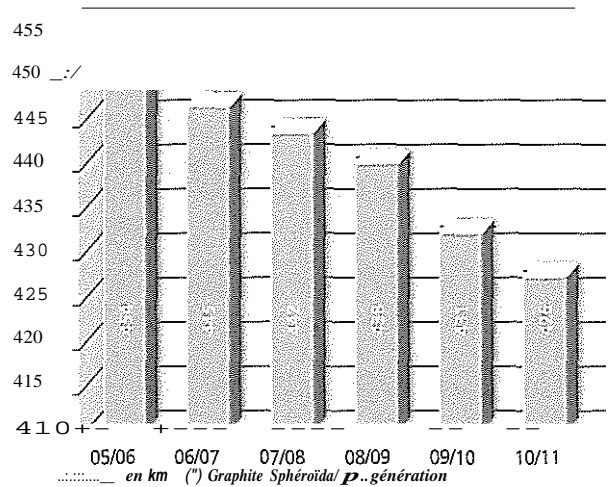
Fin 2013, Régaz-Bordeaux sera le seul gestionnaire de réseau enterré en Aquitaine à disposer de ce niveau de précision. Une première régionale, alors que cette modernisation technologique représente pour Régaz-Bordeaux un investissement de 2,5 millions d'euros.

ÉVOLUTION DU RÉSEAU PAR TYPES DE MATÉRIAUX

FONTE DUCTILE GS (*)



FONTE DUCTILE 2GS (*)



10 211 vannes de coupure de réseau
soit 1 vanne pour 326 ml de canalisations en moyenne.

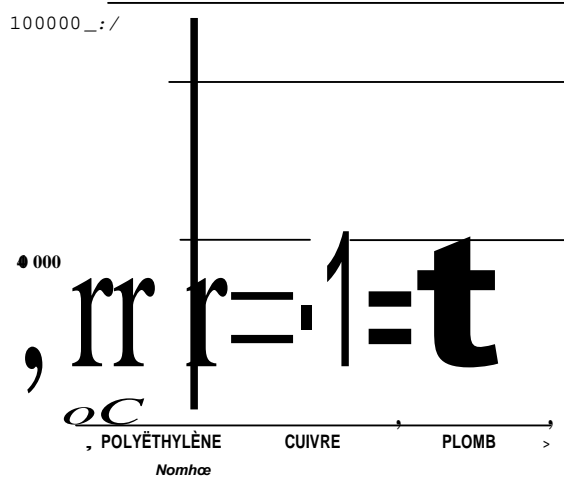
203 postes de détente dont:

- 63 postes de détente MPC/MPB
- 136 postes de détente MPB/BP
- 4 postes de détente MPC/MPC surveillés et pilotés par l'intermédiaire d'un poste central de supervision.

42 postes de soutirage et 30 postes de drainage de courant
pour la protection cathodique des canalisations acier.

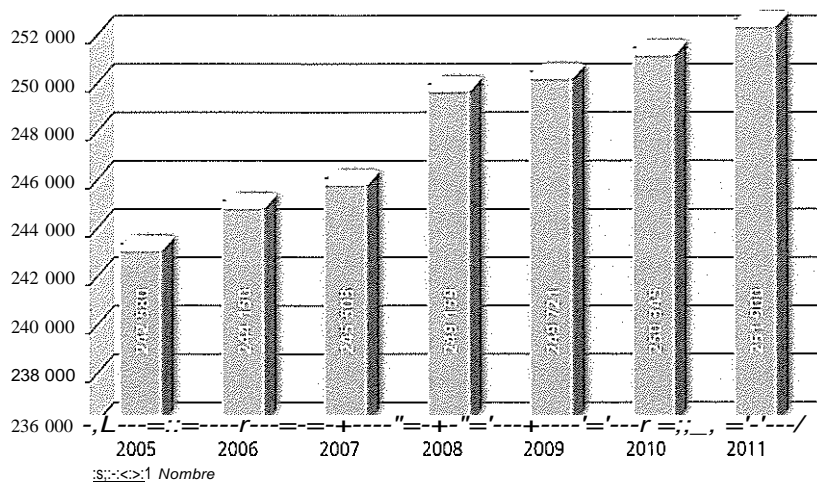
164 867 branchements

BRANCHEMENTS PAR TYPES DE MATÉRIAUX



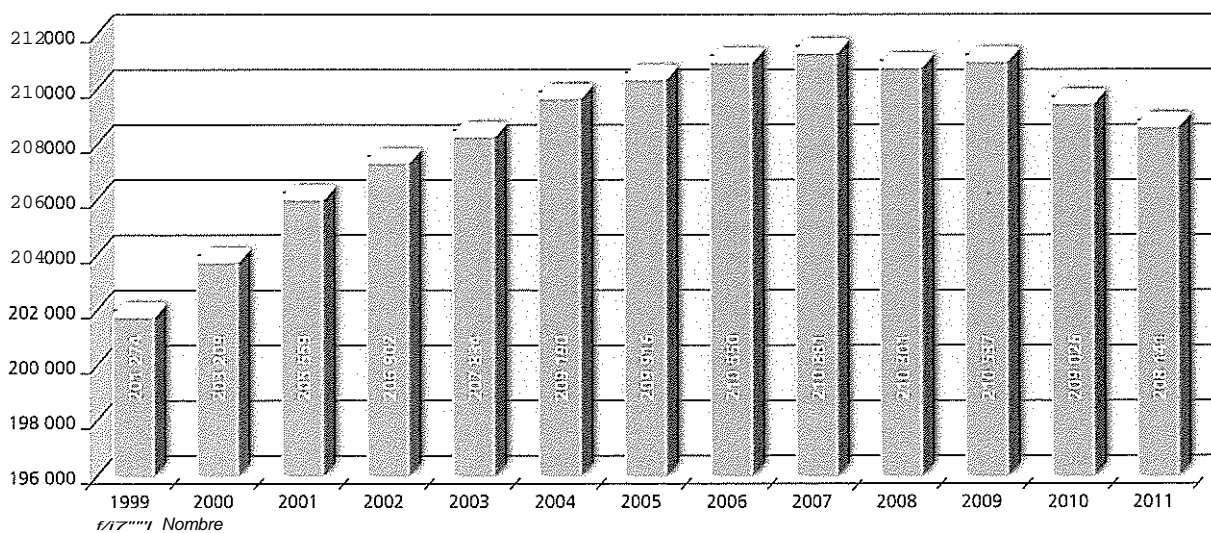
● 251 900 points de comptage ou d'estimation (PCE)

PCE



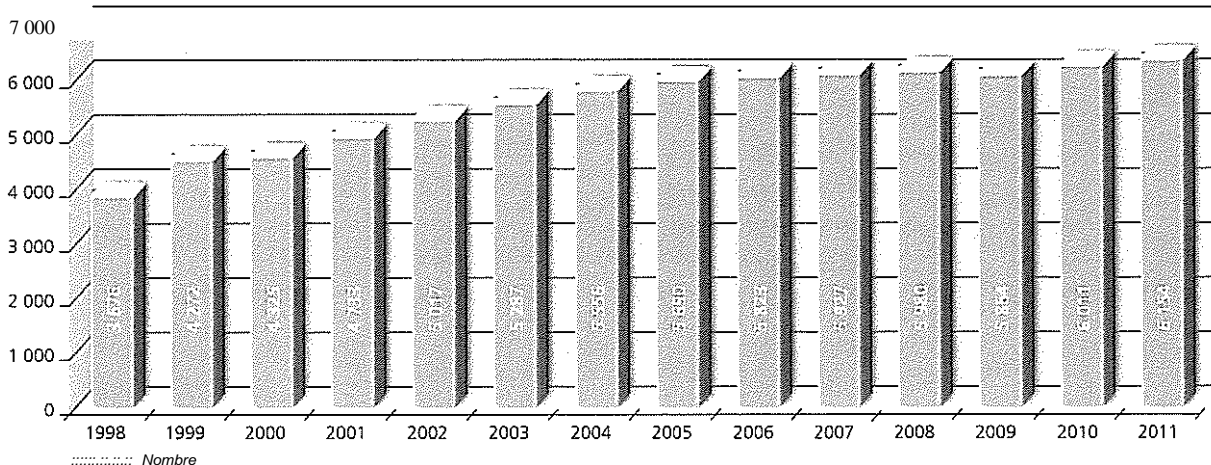
● 208 141 compteurs actifs

PCE ACTIFS



● 6 154 conduites montantes en immeubles collectifs

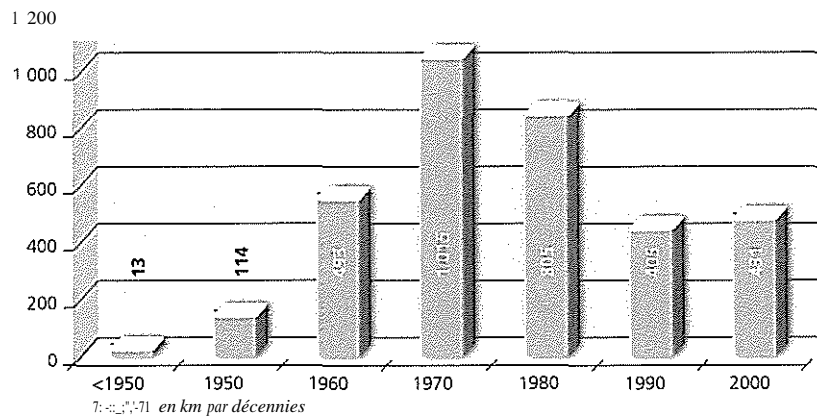
CONDUITES MONTANTES



B Âge moyen des ouvrages

POSE RÉSEAU PAR DÉCENNIE

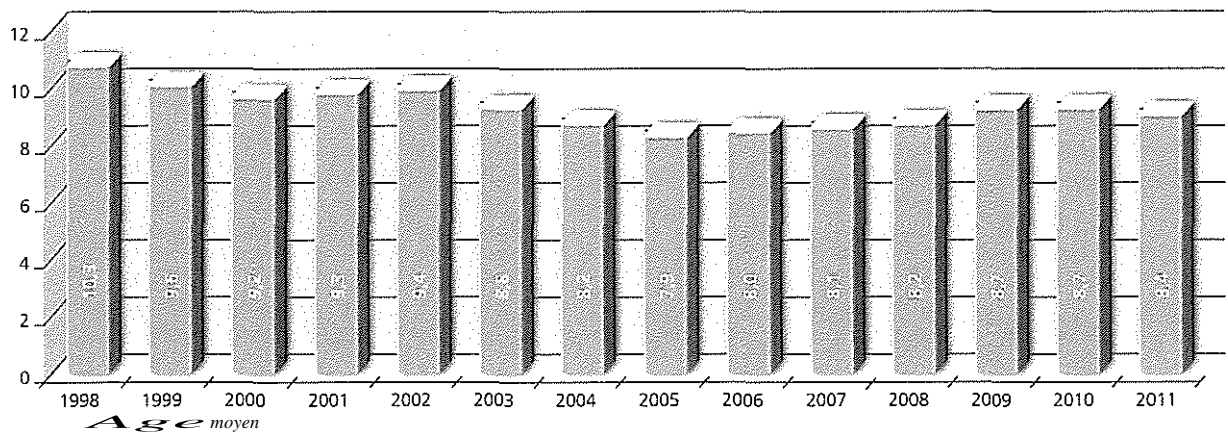
Âge moyen du réseau 29,4 ans



ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN DES COMPTEURS À SOUFFLETS

Objectif : âge moyen < 10 ans

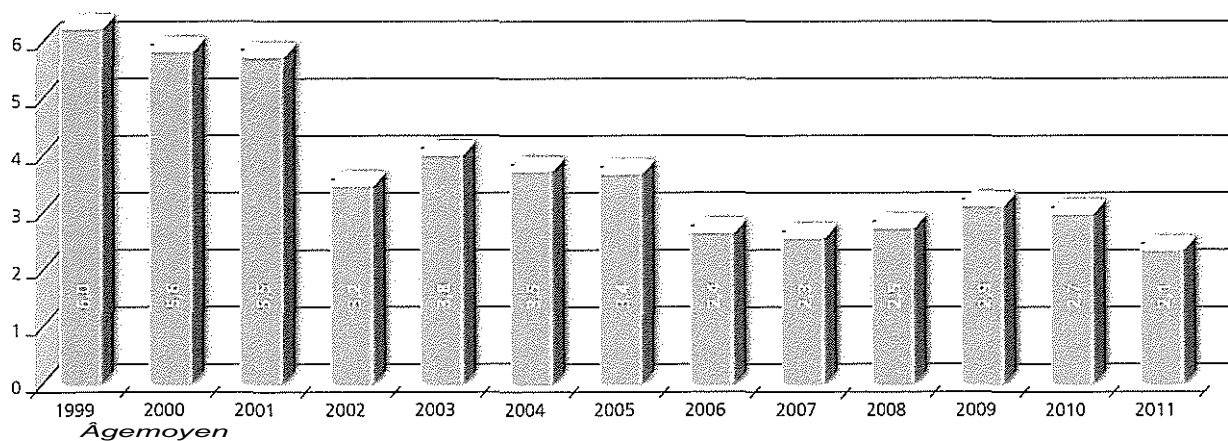
Âge moyendifférence entre 2011 et le "millésime" compteur.



ÂGE MOYEN DES COMPTEURS À TURBINES ET PISTONS ROTATIFS

Objectif : âge moyen < 3 ans

Âge moyendifférence en années le 30 septembre 2011 et la date de la dernière vérification d'étalonnage.



La modernisation des ouvrages de distribution

Pour l'exercice 2010-2011, les investissements ont représenté 11,6 M€. ils ont permis de procéder notamment à la réalisation des actions suivantes :

— DEVELOPPEMENT ET DENSIFICATION (1,4 M€)

Extensions commerciales

Il a été réalisé, à la fin de l'exercice, 15 000 ml* de canalisations et 1 050 PCE pour un montant global de 1,399 M€, soit un prix moyen de 93,3€/ml conforme au montant budgété, et un ratio de 11 ml/PCE.

Les prévisions budgétaires étaient de 14 230 ml et 1 170 PCE (12 ml/PCE), soit la réalisation d'un linéaire supérieur au budget.

*ml: mètre linéaire

Densification

Les prévisions budgétaires étaient de 615 PCE pour un montant global de 0,714 M€.

A la fin de l'exercice, 704 PCE pour un montant de 0,693 M€ ont été réalisés, soit 114 % de l'objectif fixé en nombre de PCE et 97 % du budget dépensé.

''' S'agissant du programme technique

— QUALITÉ DE LA FOURNITURE ET EXPLOITATION COURANTE (10,2 M€)

Elimination des réseaux fonte : 6,3 M€

Il était prévu d'éliminer 20 km de réseau fonte GS pour un montant de 6,654 M€.

A la fin de l'exercice, 20,5 km de fonte ont été éliminés pour un montant de 6,254 M€.

Le montant dépensé pour cette activité est inférieur au montant budgété en raison de la réalisation de certaines opérations en coordination avec les travaux de voirie.

Tramway: 1,1 M€

Les retards du projet tramway phase 3 ont entraîné des investissements en retrait par rapport aux prévisions budgétaires.

2 730 ml de réseau ont été déplacés pour un montant de 1,027 M€ (budget 1,859 M€).

Îlotage réseau BP: 0,2 M€

Les 5 postes de détente prévus au budget ont été posés (Treuil, Liberté, Lecocq, Entre-deux-mers, Mouneyra).

Le montant budgété était de 0,214 M€ pour un montant réalisé de 0,242 M€.

Modernisation immeubles anciens : 0,2 M€

Le projet de sécurisation des immeubles collectifs anciens sur Bordeaux a pour objectif d'éliminer la totalité des ouvrages en plomb situés à l'intérieur du bâti, ainsi que les nourrices de distribution en plomb à l'extérieur, à l'horizon 2013.

Cette année, 200 installations ont fait l'objet de travaux pour un objectif initial de 290.

A la fin de l'exercice il reste 500 immeubles à traiter. L'organisation de ces travaux devra être adaptée pour atteindre l'objectif du schéma directeur.

Divers: 1,2 M€

Sont regroupés ici les investissements sur les postes, la protection cathodique, la télé-relève et la télé-exploitation ainsi que le programme SIG dans lequel 0,83 M€ ont été investis sur cet exercice, ce projet devant aboutir fin 2013.

Autres:

Protection des branchements existants	0,06 M€
Renouvellement sur programme de tiers	0,3 M€
<u>Renforcement et maillage technique</u>	<u>0,07 M€</u>
Changement de compteurs/détendeurs	0,7 M€



La maintenance des ouvrages de distribution

Régaz-Bordeaux, sur la base de politiques de maintenance formalisées conformes aux exigences réglementaires, met en œuvre un programme complet de surveillance et d'entretien des ouvrages constitutifs du réseau. Ce programme est réactualisé chaque année en fonction de l'évolution des facteurs de criticité.

Le programme de maintenance de Régaz-Bordeaux se décline au travers des actions suivantes :

" la vérification permanente de l'efficacité de la protection cathodique des ouvrages en acier (1 954 km de canalisations enterrées).

Cette vérification permet de s'affranchir des risques de corrosion de ce type de matériau, risques liés à la présence de courants vagabonds dans le sol,

" le contrôle périodique d'accessibilité et de manoeuvrabilité, assuré tous les 4 ans sur chacun des 9 000 robinets de réseau. Ce programme est complété par une action de suivi des campagnes de goudronnage, en relation étroite avec les services gestionnaires de la voirie. Il permet de garantir la mise à niveau des émergences (bouches à clé) lors de ces travaux,

◇ le contrôle périodique de l'accessibilité aux organes de coupure des branchements du réseau basse pression (bouches à clé) situés en trottoir, pour faciliter l'intervention des pompiers lors d'un incident. 12 000 organes de coupure ont ainsi été contrôlés sur l'exercice,

" le recensement des installations de distribution de gaz situées en aval de l'organe de coupure générale dans les immeubles collectifs anciens. Ce programme qui est terminé pour la zone de Bordeaux intra-boulevards, a été généralisé à l'ensemble des communes. Ils achèvera sur l'exercice 2013/2014. A l'issue de ce premier recensement, une visite de contrôle de sécurité est effectuée tous les 5 ans sur l'ensemble des immeubles,

" l'entretien des ouvrages de détente et de régulation de la pression (postes de détente réseau et clients) afin de garantir l'efficacité des dispositifs de sécurité et la continuité du niveau de pression adapté en tout point du réseau gaz et en amont du compteur de chaque client,

" le contrôle métrologique des dispositifs de comptage dans le cadre de la vérification périodique d'étalonnage. Ce contrôle fait l'objet de programmes rigoureux et conformes aux exigences réglementaires (20 ans pour les compteurs à soufflets et 5 ans pour les compteurs mécaniques, tous les ans pour les compteurs alimentant des clients industriels qui sont équipés de dispositifs électroniques de conversion des volumes),



" le renouvellement des détendeurs individuels situés en amont des compteurs dans le cadre du renforcement de la politique de prévention initiée par Régaz-Bordeaux en 2008 (spécificité nationale).

Dans ce cadre, il a été procédé au cours de l'exercice 2010/2011 aux actions suivantes:

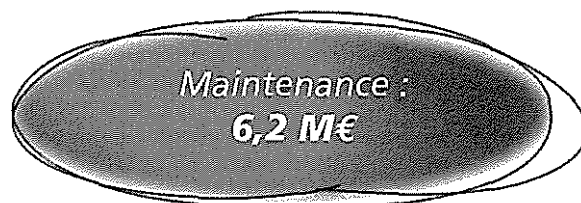
" contrôle de 5 429 robinets de réseau,

" entretien de 326 ouvrages de détente et de régulation de la pression au titre des opérations d'entretien périodique et dans le cadre des visites de contrôle de bon fonctionnement,

" poursuite des programmes de recensement des installations,

" vérification de 6 223 compteurs dans le cadre de la vérification périodique d'étalonnage.

" renouvellement de 7 310 détendeurs.



IA S^{i:7} CURITÉ DE IA DISTRIBUTION

Dans le cadre des missions de service public que vous lui avez confiées, la sécurité des personnes et des biens est la première des priorités pour Régaz-Bordeaux. C'est pourquoi la SAEML a mis en place, depuis de nombreuses années, un "département Conduite et Sécurité" dont les missions sont les suivantes :

- contrôle de l'étanchéité du réseau,
- réception et traitement des interventions d'urgence.

le contrôle de l'étanchéité du réseau

Il est réalisé à l'aide de deux véhicules de détection de fuite équipés d'un dispositif de positionnement GPS. Le processus mis en œuvre permet de garantir la traçabilité complète des interventions, depuis la phase de recherche de fuite jusqu'à la réparation définitive d'une éventuelle avarie détectée. Lorsque le véhicule est dans l'impossibilité d'accéder à certaines zones, le contrôle s'effectue par des opérateurs intervenant à pied ; la traçabilité

de ces interventions est assurée sur le système d'information géographique de Régaz Bordeaux, à l'identique de la recherche par véhicule.

Sur l'exercice 2010/2011, plus de 1 784 km de canalisations ont été vérifiés.

Les engagements de Régaz-Bordeaux fixent l'inspection de 100 % du réseau BP tous les ans, et 100% des réseaux MPC et MPB tous les 4 ans. Le réseau gaz est décomposé en 453 circuits de recherche par VSR et plus de 3 300 circuits de recherche à pied.

Type de recherche	Réseau	Objectif	Total du réseau en circuits	Total du réseau en km
par VSR*	MPC et MPB	100% sur 4 ans	440 circuits pressions mixtes	2 785
par VSR*	Basse pression	100% par an	13 circuits BP	543
à pied	Secteurs inaccessibles au VSR*	100% sur 4 ans	3 351	180 environ

* Véhicule de Surveillance du Réseau.



Les appels de tiers et les incidents

L'organisation mise en place par Régaz-Bordeaux pour répondre aux situations d'urgence repose sur des moyens humains et techniques disponibles 24h/24 7j/7.

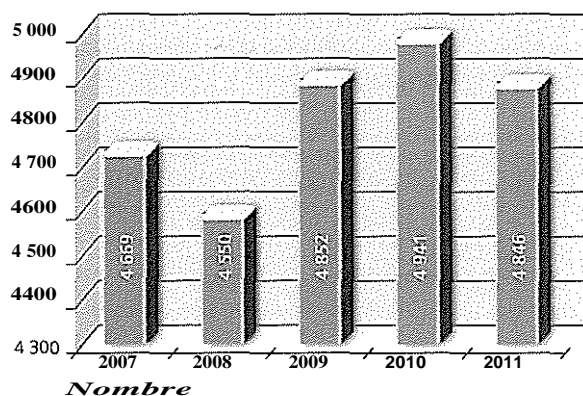
Il est à noter que Régaz-Bordeaux est un des rares gestionnaires de réseau en France à disposer en propre d'un centre de traitement des appels de sécurité gaz. Chaque appel reçu est enregistré, chaque intervention fait l'objet d'une traçabilité complète. De la même manière, chaque incident ayant perturbé l'exploitation normale du réseau est répertorié.

B APPELS REÇUS

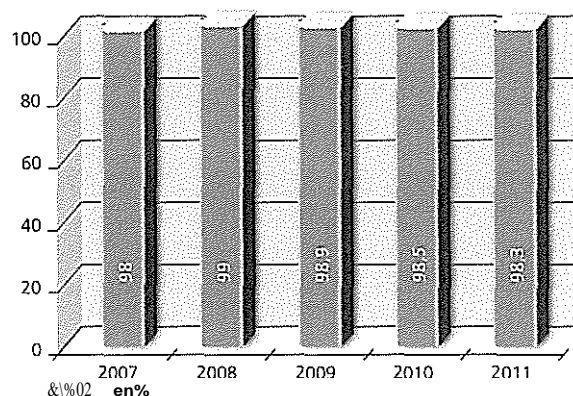
	2009/2010	2010/2011
Nombre total d'appels reçus	11 278	11 292
Nombre d'appels de sécurité (appels ayant déclenché une intervention d'urgence)	4 941	4 846
dont nombre d'appels pour odeur de gaz	1 918	1 903

Le délai d'intervention est en moyenne de 30 minutes.

ÉVOLUTION DES APPELS DE SÉCURITÉ



REAJUSTEMENTS EN MOINS D'UNE HEURE



B INCIDENTS D'EXPLOITATION

TYPES D'INTERVENTION (motif de déclenchement)	2009/2010	2010/2011
Nombre total d'interventions par motif	5 382	5 381
Manque de pression ou de gaz	1 285	1 355
Présomption de fuite	1 714	1 735
Procédure Gaz Renforcée (PGR)	47	86
Autres natures	2 336	2 205

LOCALISATION DES INCIDENTS	2009/2010	2010/2011
Nombre total d'interventions pour présomption de fuite	1 714	1 735
Incidents sur réseau	103	104
Incidents sur branchements (conduites montantes, compteurs, détenteurs)	1 131	1 145
Incidents sur installations après compteur (client)	445	451
Incidents sur autres ouvrages	35	35

INTERRUPTION DE FOURNITURE	2009/2010	2010/2011
Nombre de clients dont la fourniture a été interrompue suite à un incident (hors travaux programmés) sur un ouvrage de Régaz	2 624	2 581

Le plan d'urgence gaz

Dans le cadre de sa politique d'exploitation du réseau, Régaz-Bordeaux a mis en place, en coordination avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS Gironde), un plan de mobilisation des moyens opérationnels en cas d'incident gaz majeur.

Ce plan est régulièrement mis en œuvre dans le cadre d'exercices coordonnés avec les sapeurs-pompiers afin de valider sa pertinence et son efficacité.

La procédure gaz renforcée

Signée entre la Préfecture de la Gironde et Régaz-Bordeaux au cours de l'été 2011, la convention traite notamment :

- " de l'organisation de la coopération en cas d'accident grave et de la coordination des dispositifs de gestion de crise,
- .. des modalités techniques d'intervention et de coordination opérationnelle avec les services départementaux d'intervention et de secours,
- " des modalités d'alerte et d'information réciproque entre Régaz-Bordeaux et la Préfecture, et de la maîtrise de la communication externe,
- " des formations conjointes pour les sapeurs-pompiers et pour les gaziers,
- " de l'organisation des exercices annuels,
- .. du partage par les parties intéressées, du retour d'expérience.

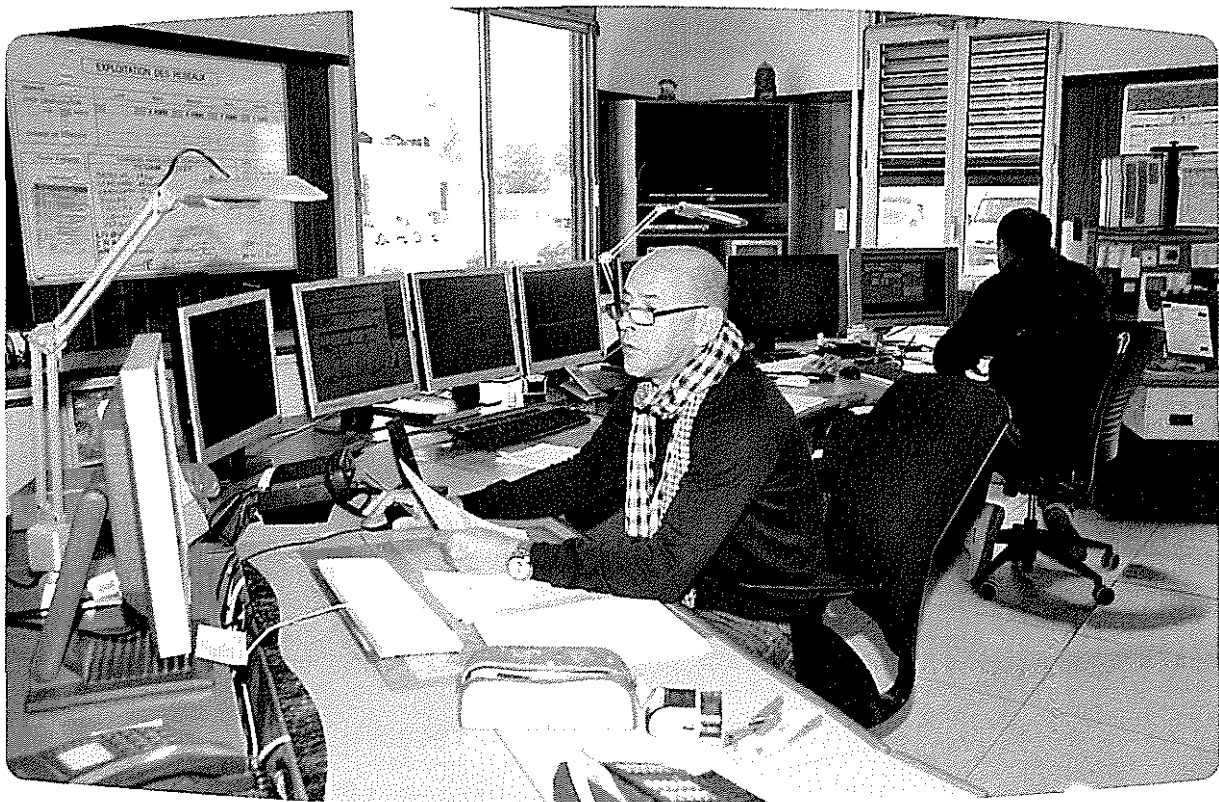
Cette procédure est opérationnelle sur l'ensemble des concessions desservies par l'entreprise. Elle a été intégrée dans le processus global de Management de la qualité du GRD.

Chaque intervention relevant de cette procédure fait par ailleurs l'objet d'une analyse systématique avec le SDIS de Gironde (fréquence trimestrielle) afin de capitaliser sur le retour d'expérience et d'améliorer en continu les performances en matière de sécurité.

Géolocalisation des véhicules d'intervention de sécurité

Un système de géolocalisation des véhicules d'intervention de sécurité permet une optimisation des délais d'intervention en envoyant systématiquement le véhicule le plus proche du lieu de l'incident.

Ce dispositif permet de garantir la traçabilité complète des interventions, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure gaz renforcée.



Le suivi des travaux de tiers et des dommages aux ouvrages

Les travaux de tiers à proximité du réseau de distribution et les dommages aux ouvrages gaz que ces travaux sont susceptibles de générer, sont identifiés depuis plusieurs années par Régaz-Bordeaux comme le principal risque industriel en matière de distribution de gaz.

C'est pour cette raison que la surveillance des travaux de tiers à proximité des canalisations de gaz fait l'objet d'une vigilance accrue et que des moyens importants lui sont dédiés.

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation "anti-endommagement", Régaz-Bordeaux a été partie prenante à la journée de sensibilisation organisée par la DREAL* Aquitaine en octobre 2011.

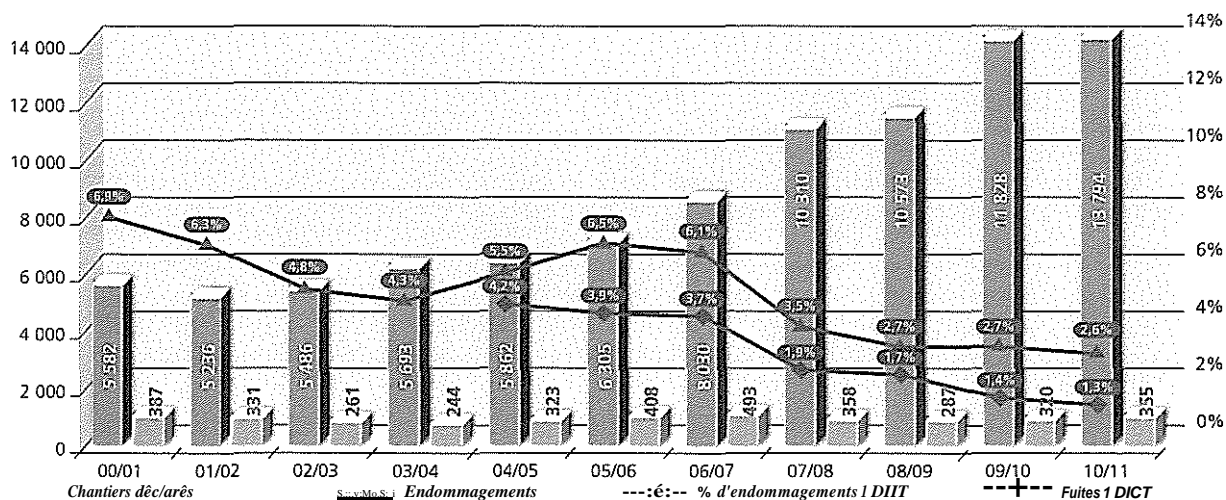
''' A l'initiative de Régaz-Bordeaux, une journée de sensibilisation aux risques des travaux à proximité d'ouvrages de distribution dans le cadre des chantiers du tramway a réuni l'ensemble des partenaires impliqués dans ces travaux (CUB, TYSIM, OPPBTP, ErDF, FT Orange, Lyonnaise des Eaux et les entreprises TP).

''' Régaz-Bordeaux participe activement aux réunions de l'observatoire régional chargé d'analyser les incidents et de proposer des actions d'amélioration.

*DREAL: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.



ENDOMMAGEMENTS / CHANTIERS DECLARES



COMMUNES	Nombre d' endommagements
ARCINS	0
ARSAC	0
AVENSAN	0
BASSENS	2
BÈGLES	9
BLANQUEFORT	6
BORDEAUX	113
BRUGES	6
CANĚJAN	2
CANTENAC	2
CARBON BLANC	4
CASTELNAU-DE-MĚDOC	3
CENON	5
CUSSAC-FORT-MĚDOC	0
EYSINES	13
FLOIRAC	9
GRADIGNAN	31
LABARDE	0
LACANAU	0
LAMARQUE	0
LE BOUSCAT	16
LE HAILLAN	1
LE PIAN-MĚDOC	3
LE TAILLAN-MĚDOC	6
LISTRAC-MĚDOC	1
LORMONT	12
LUDON-MĚDOC	5
MACAU	4
MARGAUX	2
MARTIGNAS-SUR-JALLE	4
MĚRIGNAC	29
MOULIS-EN-MĚDOC	2
PAREMPUYRE	2
PAUILLAC	1
PESSAC	23
SAINT-AUBIN-DE-MĚDOC	1
SAINTE-EULALIE	3
SAINTE-HĚLĚNE	0
SAINT-JEAN-D'ILLAC	2
SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE	1
SAINT-LAURENT-MĚDOC	0
SAINT-MĚDARD-EN-JALLES	12
SALAUNES	0
SOUSSANS	1
TALENCE	12
VILLENAVE D'ORNON	7
Total endommagements	355

Rappel des actions engagées par Régaz-Bordeaux :

" Régaz-Bordeaux respecte les obligations réglementaires liées aux délais de réponse aux Demandes de Renseignements (D.R.) et DICT* qui lui sont adressées, dans le cadre d'un processus certifié sous assurance qualité.

" Notons que les plans des réseaux gaz sont envoyés de façon systématique.

Toujours au-delà de la mise en œuvre de ces obligations réglementaires, Régaz-Bordeaux a systématisé les actions complémentaires suivantes :

◊ Surveillance organisée des chantiers longitudinaux, des fonçages et des forages dirigés à proximité des ouvrages gaz (4 agents dédiés à cette activité).

" Maintien d'une surveillance adaptée aux chantiers ponctuels (12 agents de sécurité pour plus de 830 visites de chantiers).

" Organisation régulière de réunions de sensibilisation / formation auprès des personnels des entreprises de TP sur les risques et précautions liés aux travaux à proximité d'ouvrages de distribution de gaz naturel.

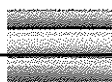
Une sensibilisation particulière est apportée aux travaux réalisés au moyen de fonçages horizontaux qui comportent des risques importants en zone urbaine.

" Participation active des représentants de Régaz-Bordeaux aux groupes de travail nationaux relatifs aux évolutions de la réglementation en matière de déclaration de travaux.

" Mise en place d'actions spécifiques afin de contribuer à l'amélioration permanente de la qualité des informations cartographiques des ouvrages gaz.

Régaz-Bordeaux organise un processus de collecte des retours terrain sur le positionnement des ouvrages pour fiabiliser la cartographie.

**0/CT: Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux.*



LA QUALITÉ SERVICE

Note relative à l'analyse des résultats sur le Gestionnaire Client Réseau Client Distribution
Régaz-Bordeaux (âernarcnes IQSE)- Exercice ZOG 01201

l'écoute client **Réga:z-Bordeaux**

Dans le cadre de la certification ISO 9001 permettant aux clients de s'exprimer sur la qualité des services rendus par Régaz-Bordeaux pour chacun des processus certifiés, la société a mis en place un dispositif "d'écoute client" par l'intermédiaire d'enquêtes de satisfaction.

Au cours de cet exercice, des enquêtes ont été menées sur les prestations suivantes :

- " collectivités locales,
- " département sécurité pilotage (interventions de sécurité),
- " mise à jour des bases de données.

Les clients ont exprimé positivement leur appréciation puisque les taux de satisfaction enregistrés se situent entre 85 et 95%.

Pour l'exercice 2011-2012 et dans la même optique d'amélioration constante de notre niveau de performance, des enquêtes sont planifiées sur les processus suivants :

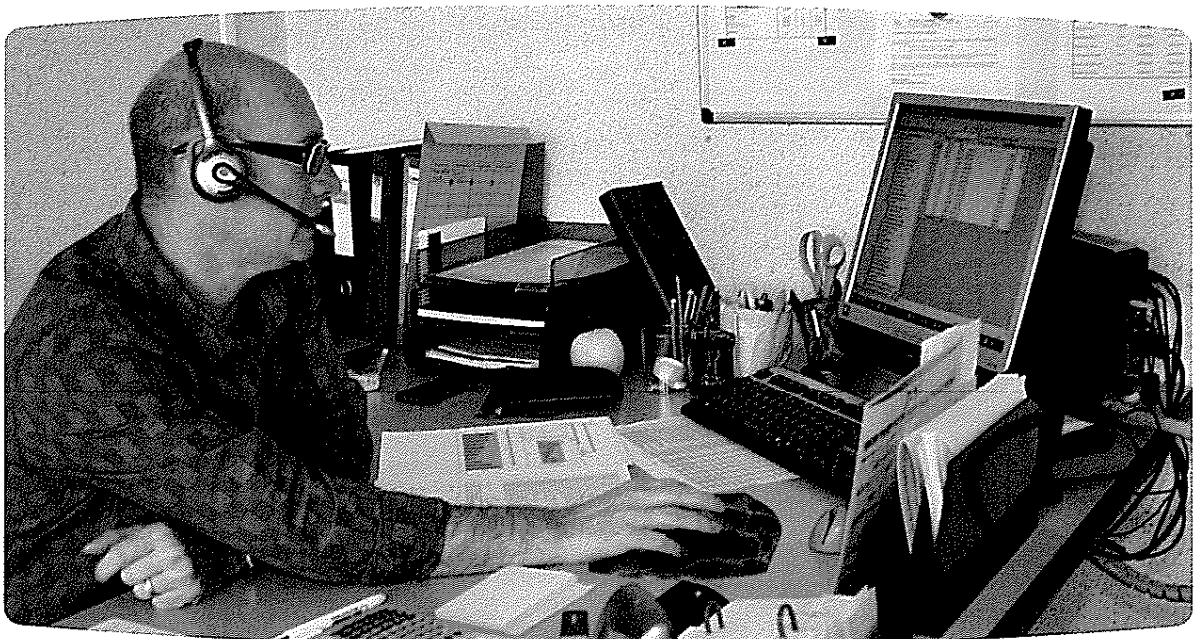
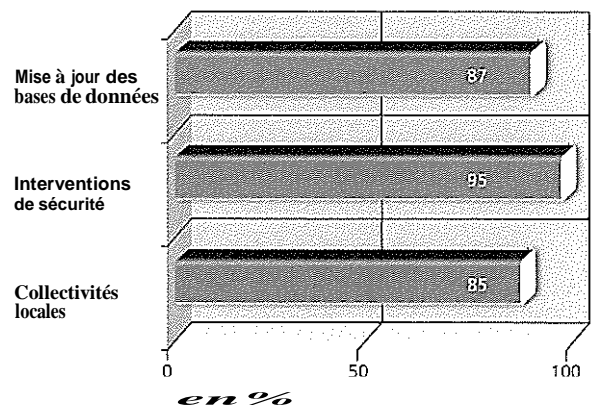
- " développement réseau (commercial),
- " construction du réseau,
- " maintenance du réseau,

" gestion des contrats d'acheminement distribution et activités connexes.

Les résultats de ces enquêtes témoignent de l'engagement des équipes commerciales et techniques pour offrir aux différentes catégories de clients une relation et des services de qualité.

Ces enquêtes font systématiquement l'objet de rapports de synthèse dont l'analyse oriente et déclenche des plans d'actions adaptés ayant pour finalité l'amélioration continue de la performance de l'entreprise.

NIVEAUX DE SATISFACTION CLIENTS



Le traitement des réclamations clients

Régaz-Bordeaux a mis en œuvre un processus global d'analyse et de traitement des réclamations émises par ses clients.

Ce processus s'appuie sur:

- " une informatisation de la chaîne d'enregistrement et de traitement des réclamations,
- " une organisation spécifique et centralisée,
- " des engagements qualité sur le délai de réponse.

Ce processus fait l'objet chaque année d'un "point fort" dans le cadre des audits de certification.

Sur l'exercice 2010/2011, 162 réclamations ont été reçues et traitées (soit 8 réclamations pour 10 000 clients) contre 195 sur l'exercice 2009/2010. Le nombre de réclamations est donc en diminution.

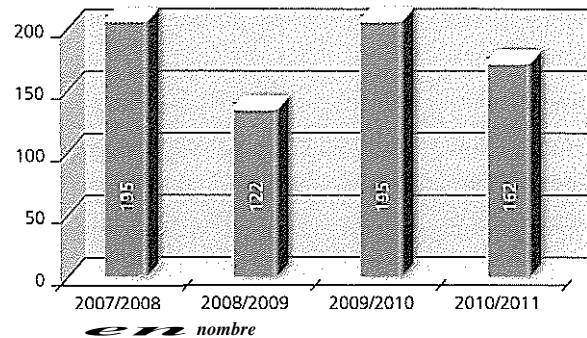
Les réclamations téléphonées ont été prises en compte et sont désormais intégrées dans le périmètre des réclamations faisant l'objet d'une analyse et d'une réponse au client.

Les objectifs fixés en termes de délais de traitement sont de 85%. En 2010/2011 Régaz-Bordeaux enregistre 92% des réclamations traitées dans un délai de 30 jours contre 86% en 2009/2010.

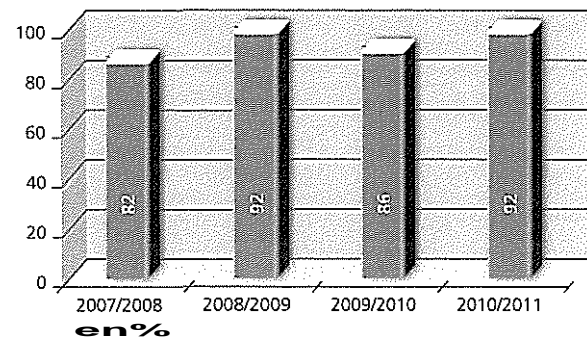
Les processus les plus critiques au regard de l'analyse de la typologie et de la répartition des réclamations reçues, sont les processus "livraison de l'énergie" et "construction du réseau".

Ces processus ont fait l'objet de bilans spécifiques et ont donné lieu à la détermination de plans d'actions ciblés.

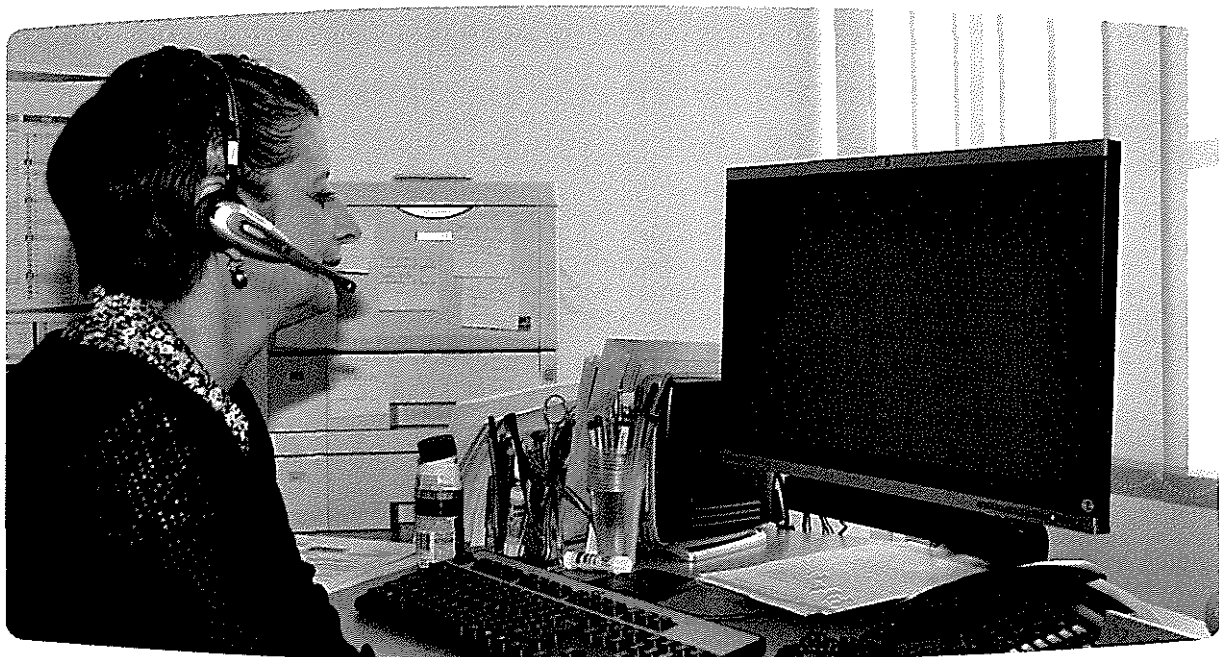
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RÉCLAMATIONS CLIENTS



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉPONSES DANS LES 30 JOURS



Faire sa réclamation
au GRD sur le site :
www.regaz.fr



Le suivi de la performance

Le niveau de qualité de service assuré par Régaz-Bordeaux est mesuré par l'intermédiaire d'indicateurs de performance dont le suivi est réalisé dans le cadre de la démarche qualité.

Parmi les 130 indicateurs actuellement suivis, 6 indicateurs semblent significatifs en termes de suivi de la performance du concessionnaire.

Depuis le 1^{er} juillet 2009, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a mis en place un mécanisme de suivi de la qualité de service des opérateurs de réseau.

Ce suivi repose sur le calcul d'indicateurs regroupés dans un tableau de bord spécifique et publié mensuellement sur le site Internet de chaque opérateur.

Régaz-Bordeaux s'est conformée sans difficulté à cette obligation car la plupart des indicateurs demandés par la CRE faisait déjà l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de notre démarche qualité.

Les indicateurs suivis portent sur les domaines suivants : la relation avec les clients et les fournisseurs, les interventions, la qualité du processus d'allocation de l'énergie transitée entre les différents fournisseurs utilisateurs du réseau.

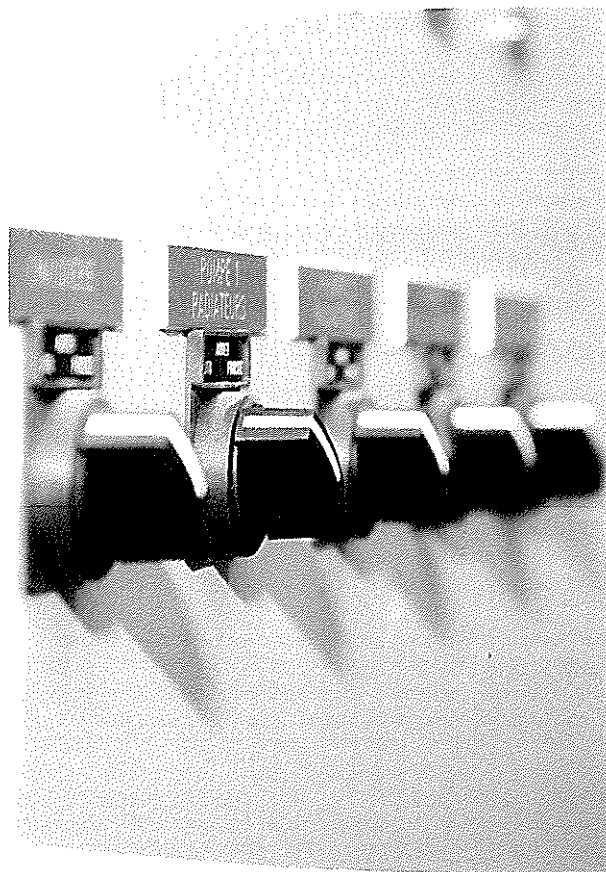
Le domaine de la sécurité n'est pas intégré dans ce mécanisme, dans la mesure où il fait l'objet d'obligations réglementaires et d'un contrôle assuré par d'autres autorités publiques.

Afin de prévenir toute dégradation de la qualité de service des opérateurs de réseau et d'inciter chaque opérateur à améliorer son niveau de qualité de service, la CRE a mis en place un mécanisme d'incitation financière en cas de non atteinte (pénalités) ou de dépassement (bonus) d'objectifs préalablement définis.

Ces incitations financières (hormis celles relatives au respect des rendez-vous versées directement aux fournisseurs) donnent lieu à des pénalités et des bonus versés aux utilisateurs et à Régaz-Bordeaux à travers le CRCP (Compte de Régularisation des Charges et des Produits).

Le CRCP est un compte fiduciaire extra-comptable qui est alimenté à intervalle régulier par tout ou partie des écarts de coût ou de revenu constatés sur des postes prédéfinis.

L'apurement annuel du solde de ce compte, se traduit par une diminution ou une augmentation de la grille tarifaire d'acheminement.



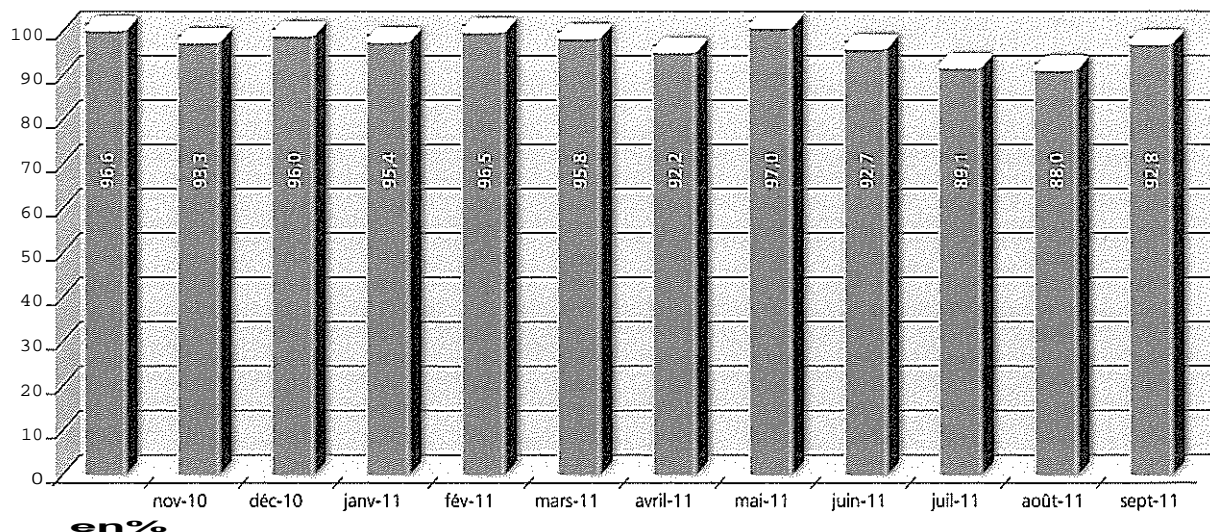
Au 1^{er} juillet 2011, 6 indicateurs de Régaz-Bordeaux donnent lieu à une incitation financière, sous forme de pénalités ou de bonus, versés au CRCP:

1^{er} INDICATEUR: pour les clients industriels à télé-relève quotidienne: taux de télé-relèves réellement obtenues (donc hors repli) transmises quotidiennement au GRT (Gestionnaire de Réseau de Transport).

- Objectif de base : 92% par mois.
- Objectif cible: 98,5% par mois.
- Pénalités: 1 000 € par point en dessous de l'objectif de base.
- Bonus: 2 000 € par point au-dessus de l'objectif cible.

Sur l'exercice 2010-2011, seulement deux mois ont été en dessous de l'objectif de base.

TAUX DE TÉLÉRELÈVE JOURNALIÈRE

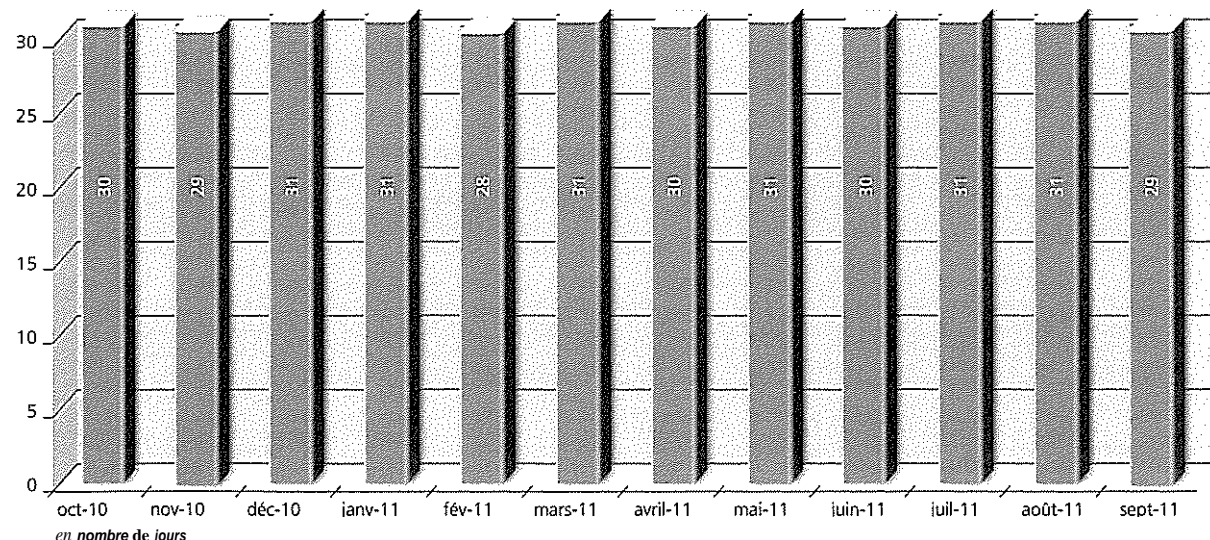


2nd INDICATEUR : nombre de jours où Régaz-Bordeaux a transmis dans les délais convenus avec le GRT, le résultat du calcul des allocations journalières (i.e. pour chaque jour, la répartition par fournisseur des quantités transitées la veille).

- Objectif de base: 340 jours par année.
- Objectif cible : 355 jours par année.
- Pénalités : 2 000 € par jour en dessous de l'objectif de base.
- Bonus: 2 000 € par jour au-dessus de l'objectif cible.

Pour l'exercice 2010-2011, le nombre de jours total dans les délais est de 362 jours, soit 7 jours de mieux que l'objectif cible.

NOMBRE DE JOURS DE TRANSMISSION DES ALLOCATIONS JOURNALIÈRES AU GRT DANS LES DÉLAIS



3'INDICATEUR:taux de disponibilité du portail Internet mis à la disposition des fournisseurs de gaz.

., Objectif de base : 98% par semaine.

., Objectif cible: 99,5% par semestre.

" Pénalités: 1 000 € par semaine en dessous de l'objectif de base.

" Bonus: 5 000 € par semestre au-dessus de l'objectif cible.

Les résultats sur l'exercice sont quasiment tous supérieurs à l'objectif cible.

4'INDICATEUR : nombre de rendez-vous planifiés pour intervention,mais non respectés par Régaz-Bordeaux.

" Objectif de base : 100% des rendez-vous non tenus et signalés sont indemnisés.

" Pénalités: montants identiques à ceux facturés par Régaz-Bordeaux en cas de non-exécution d'une intervention programmée du fait du client ou du fournisseur, versés aux fournisseurs qui en font la demande.

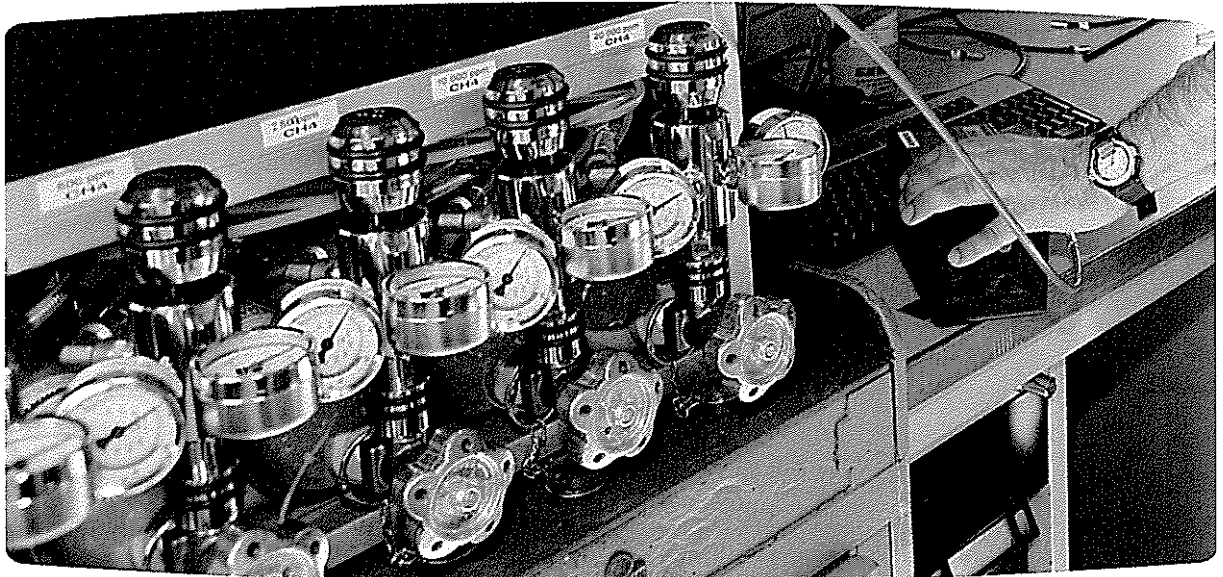
Sur l'exercice 2010-2011 aucune demande n'a été reçue par Régaz-Bordeaux.

5'INDICATEUR: taux de réponse aux réclamations fournisseurs dans les 15 jours calendaires.

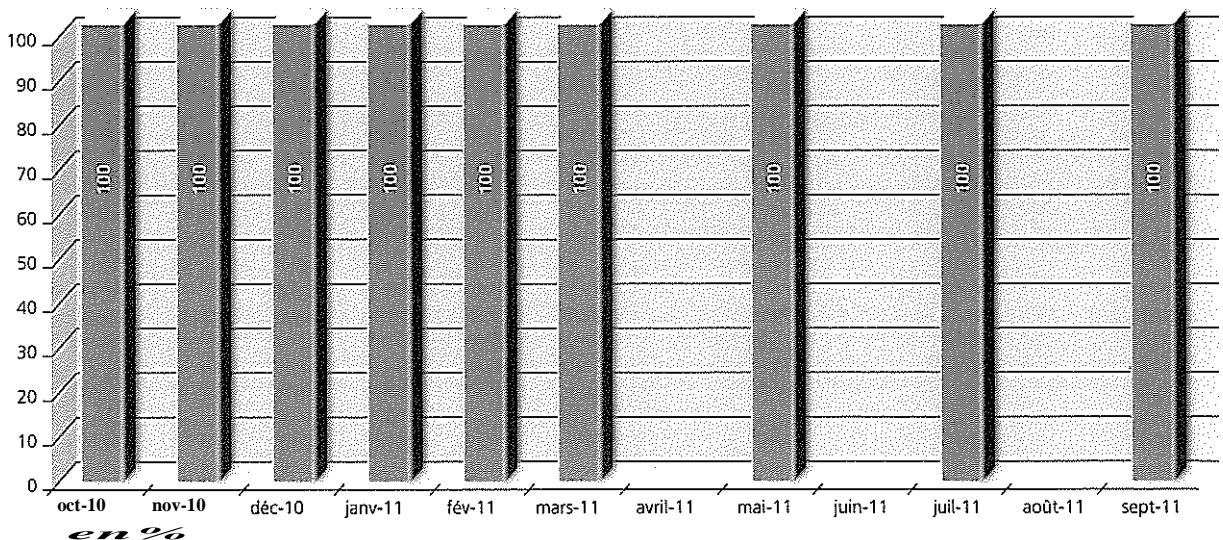
" Objectif de base: 100% des réclamations écrites déposées sur l'espace fournisseur du portail Internet traitées dans les 15 jours calendaires.

" Pénalités : 25 € par réclamation non traitée dans les 15 jours calendaires. Versement au CRCP.

Résultats de l'exercice 2010/2011 : 100% des réclamations fournisseurs ont été traitées dans les 15 jours calendaires.



TAUX DE RÉPONSES AUX FOURNISSEURS DANS LES 15 JOURS



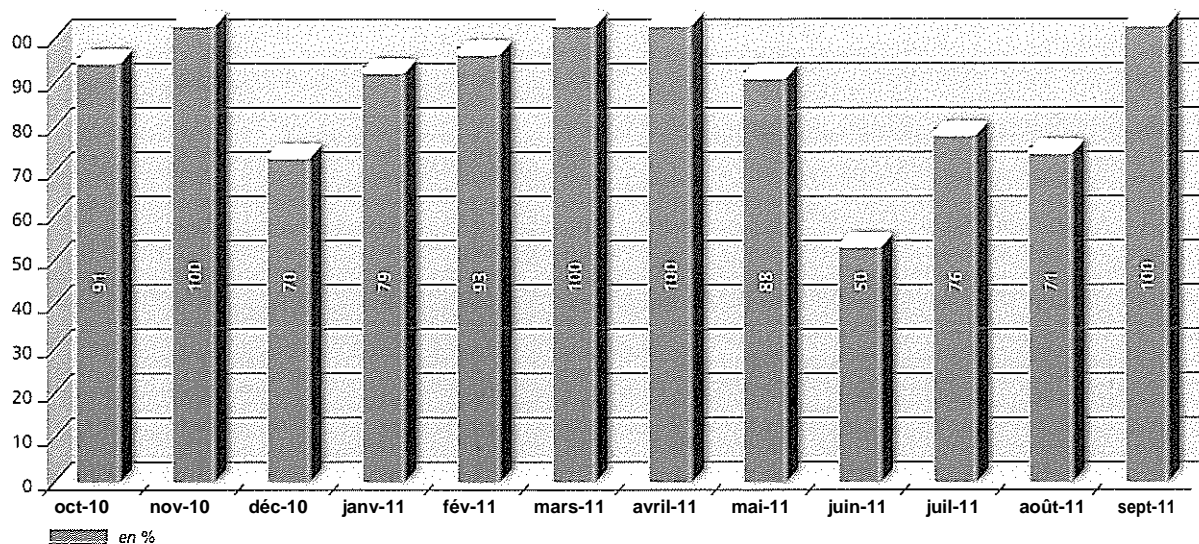
6'INDICATEUR : taux de réponse aux réclamations clients dans les 30 jours calendaires.

., Objectif de base: 100% des réclamations écrites de clients finals traitées dans les 30 jours calendaires.

., Pénalités : 25 € par réclamation non traitée dans les 30 jours calendaires. Versement au CRCP.

Résultats de l'exercice 2010-2011 : 85 % des réclamations clients ont été traitées dans les 30 jours.

TAUX DE RÉPONSES AUX CLIENTS DANS LES 30 JOURS



Les résultats complets des indicateurs de qualité de service sont publiés mensuellement sur le site www.régaz.fr, rubrique "référentiel documentaire".

INDICATEURS BILAN DES PÉNALITÉS ET BONUS GÉNÉRÉS (calculés sur la période de l'exercice 2010-2011)

INDICATEURS	Bonus**	Pénalités**
1. Qualité des relevés JJ transmis aux GRT pour les allocations journalières aux PITD		6 949
2. Délai de transmission au GRT des estimations journalières des quantités enlevées par fournisseurs	14 000	
3. Taux de disponibilité du portail fournisseur	10 000	
4. Nombre de rendez-vous planifiés non respectés par le GRD	*	0
5. Taux de réponse aux fournisseurs dans les 15 jours calendaires	*	0
4. Taux de réponse aux clients dans les 30 jours calendaires	*	475
Total	24 000	7 424

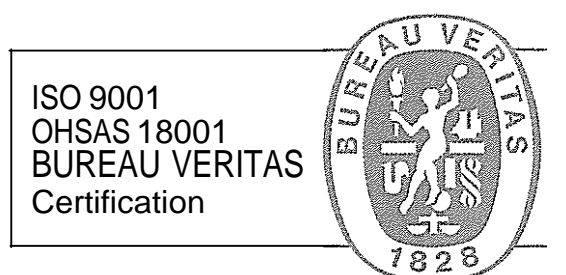
*indicateur ne pouvant générer qu'une pénalité. **en euros.

les certifications ISO 9001 et OHSAS 18001

Les certifications management de la qualité (ISO 9001 version 2008) et de la santé Sécurité au Travail (OHSAS 18001):

Le Bureau Veritas Certification a renouvelé les certifications reconnaissant ainsi l'implication et la participation de tous au maintien, à l'adaptation et au déploiement de l'entreprise en réponse à la réglementation européenne et au marché. Ces certifications apportent à l'ensemble des délégataires, clients et partenaires de Régaz-Bordeaux la garantie d'une écoute attentive et de la volonté

de Régaz-Bordeaux d'apporter à chacun les meilleures réponses possibles en termes de qualité d'offres et de prestations.



LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Les nouveaux raccordements

L'action commerciale développée sur l'exercice permet d'enregistrer à travers les nouveaux raccordements au réseau gaz naturel un total de 31 GWh de consommations prévisionnelles.

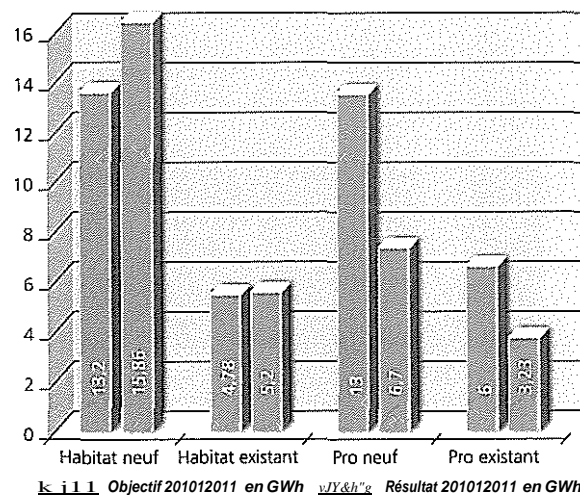
L'énergie gaz naturel tire son épingle du jeu sur un marché de l'habitat dynamique avec les nouvelles réglementations thermiques et le contexte énergétique global.

En effet, le gaz naturel répond aux :

contraintes réglementaires sur le marché de la construction neuve de logements, en se positionnant comme le complément idéal des énergies renouvelables et l'énergie du Bâtiment Basse Consommation (BBC),

exigences de diminution des consommations d'énergie primaire des bâtiments existants, segment de marché où l'obligation d'engager des travaux n'est pas réglementée.

RÉSULTAT DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL



LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL se répartit comme suit par marché :

Placements sur le marché de l'habitat

Les placements Habitat augmentent de 73% en nombre de logements par rapport à 2009/2010 avec 3 766 logements et 21 GWh, soit 117% de l'objectif.

Le dispositif Scellier qui propose un avantage fiscal maximal sur les opérations "Bâtiment Basse Consommation" a permis de conquérir de nouvelles parts de marchés sur la promotion immobilière. En effet, le gaz naturel offre des solutions techniques qui permettent d'atteindre aisément les niveaux de performances énergétiques des labels.

Le taux de performance sur le segment collectif neuf se maintient (50%) sur un marché très dynamique en 2011 et le résultat des placements a largement dépassé l'objectif fixé avec 3 145 logements pour 13,83 GWh.

Globalement, les logements neufs labellisés représentent 76% des placements en 2010/2011, avec une moyenne de consommation de 4 000 kWh au logement.

Sur le marché de l'individuel neuf, un regain d'intérêt

pour le gaz naturel, à la fois des constructeurs de maisons individuelles et des particuliers accédant à la propriété, a permis d'augmenter les placements de 33% par rapport à l'exercice précédent.

Le marché des logements existants, cible prioritaire pour la réduction des consommations d'énergie dans l'habitat, commence à entreprendre la rénovation de son parc. Ce démarrage initié par les organismes HLM a permis de concrétiser sur cette cible des projets significatifs de conversion électricité/gaz naturel totalisant 267 logements :

Résidence Val de Bourde- Villenave d'Ornon
- Gironde Habitat- 189 logements

La Virginienne- Bordeaux- SCIC Coligny
- 78 logements

Solutions Gaz Naturel :
documentation complète sur
www.regaz.fr

Placements sur le marché professionnel

Le marché professionnel réalise 52% de son objectif avec 9,93 GWh de placements pour 2010/2011.

Ce résultat en retrait s'explique par:

un contexte économique difficile qui se traduit par une baisse significative de l'assiette des projets et ne permet pas, compte tenu de nos taux de performances actuels, d'atteindre les niveaux de placements espérés.

Ce contexte reste peu favorable aux investissements; la crise financière puis économique a mis un coup d'arrêt à de nombreux projets.

un contexte technique pénalisant notre énergie car il n'existe pas encore de solution gaz éprouvée et adaptée permettant de répondre à des besoins de chaud et de froid dans des conditions économiques acceptables.

Sur le marché privé, l'immobilier d'entreprise représente toujours la plus grande partie des m² construits, segment sur lequel l'offre réversible Pompe à Chaleur (PAC) électrique reste la plus pertinente, tant sur le plan technique que financier.

un contexte développement durable lié aux mesures du Grenelle Environnement qui visent à diminuer les consommations énergétiques et à avoir recours quasi systématiquement aux énergies renouvelables. Ces mesures ont un impact direct sur les placements en marché public. Les opérations vitrines de la politique de développement durable des collectivités deviennent de ce fait les principales cibles du développement des énergies renouvelables (bois, solaire...).

Il faut noter néanmoins des gains significatifs sur les premiers dossiers en label BBC. Ceci permet d'espérer un positionnement plus favorable de notre énergie en bâtiment tertiaire dans le cadre de la RT 2012. Le gaz naturel, dans ce contexte devient l'énergie complémentaire des énergies renouvelables.



l'acheminement u gaz naturel pour le compte des fournisseurs et des clients finals

Régaz-Bordeaux assure, pour ses fournisseurs, l'acheminement et la livraison du gaz naturel depuis les Points d'Interface entre le réseau de Transport et le réseau de Distribution (PITD) et les Points de Comptage ou d'Estimation (PCE).

Cette mission nécessite :

- l'estimation quotidienne de l'énergie transitée pour chaque fournisseur et la transmission de ces données au GRT (Gestionnaire du Réseau de Transport),

- la relève des compteurs et la transmission des données de relève à chaque fournisseur pour la facturation de ses propres clients,

- o la réalisation des interventions techniques de mise en service, mise hors service, changement de fournisseur, etc. Ces interventions sont facturées sur la base d'un tarif public décrit dans le Catalogue des Prestations de Régaz-Bordeaux.



Actuellement huit fournisseurs ont signé un contrat d'acheminement avec Régaz-Bordeaux (Aitergaz, Endesa Energia, Enovos, Gas Natural, Gazprom, Gaz de Bordeaux, GDF Suez, Tégaz).

Au cours de l'exercice 2010-2011, Régaz-Bordeaux a procédé à 75 changements de fournisseurs sur sa zone de desserte.

luénergie transitée

L'exercice 2010-2011 a connu une climatologie douce avec 1 508 degrés-jour (contre 1 647 DJU sur l'exercice précédent), ce qui a permis de générer une énergie transitée et un chiffre d'affaires précisés dans le tableau ci-dessous :

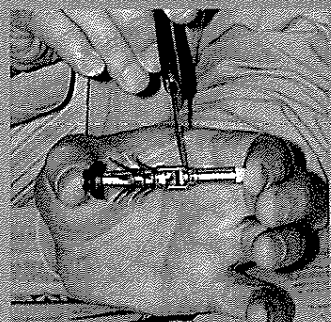
Clients tous tarifs	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Nombre de points de livraison*	210 704	209 026	208 141
Quantité d'énergie acheminée (en GWh)	4 986	4 802	4 595
Recettes d'acheminement (en milliers d'euros)**	59 698	63 989	59 655

* en temps plein. ** hors prestations et location compteurs.

Le saviez-vous ?

Un nouveau **Dispositif de Protection des Branchements Existants (DPBE)** est déployé sur le réseau Régaz-Bordeaux depuis mars 2011.

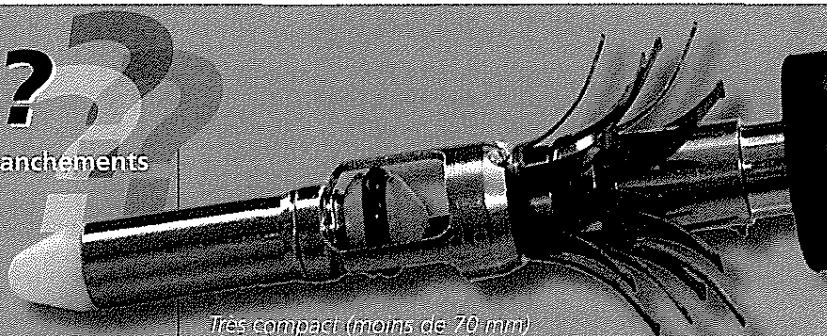
Le DPBE vient protéger les branchements en polyéthylène Moyenne Pression de type B des risques d'arrachements.



Il permet de couper le flux gazeux lors d'un excès de débit causé, par exemple, par un endommagement du branchement.

Grâce à un outillage spécifique, le DPBE est introduit dans le branchement, à partir du coffret client, jusqu'au niveau de la prise de branchement.

Ce nouveau dispositif de protection, développé sous licence GDF Suez, répond à l'arrêté ministériel du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisation.



Très compact (moins de 70 mm) et fiable sur le long terme, ce dispositif est inséré depuis le coffret près de la prise de branchement, en charge et sans fouille.

Il concerne les branchements réalisés à partir de juillet 2011. Régaz-Bordeaux s'est engagée auprès de la DREAL* à achever la totalité des opérations en 2016 : deux monteurs, mobilisés sur cette activité, vont poser environ 4500 DPBE au rythme de 900/an.

Le DPBE répond ainsi à un double enjeu à la fois de sécurité mais également de développement durable étant donné qu'il limite les émissions accidentelles de méthane dues à un arrachement de la canalisation gaz enterrée.

*DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec la volonté d'assumer pleinement ses responsabilités environnementales et sociales dans le cadre de l'exercice de ses délégations de service public, Régaz-Bordeaux a engagé en 2009 une réflexion approfondie sur la mise en place d'une politique volontariste et efficace en matière de développement durable. Un plan d'actions représentatif des composantes du développement durable a conséquemment été mis en œuvre et vient compléter le dispositif déjà opérationnel et décrit ci-dessous en matière de politique environnementale.

Chantiers propres rapides discrets

Régaz-Bordeaux applique les dispositions de la charte "chantiers propres" de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

A de multiples reprises, l'entreprise a été récompensée pour la qualité de l'identification et de la tenue de ses chantiers.

Cette performance s'appuie essentiellement sur:

- une coordination renforcée avec les gestionnaires de l'espace public et les opérateurs de réseau dans le processus de préparation des chantiers,

- , une identification claire du chantier avec numéro d'appel direct pour les riverains,

- o l'utilisation de technologies rapides et discrètes (tubage dans les réseaux existants),

- o une exigence forte de professionnalisme dans la maîtrise de la sécurité des agents et des tiers,

- :: la qualité de la relation des personnels de chantier avec les riverains et les tiers.

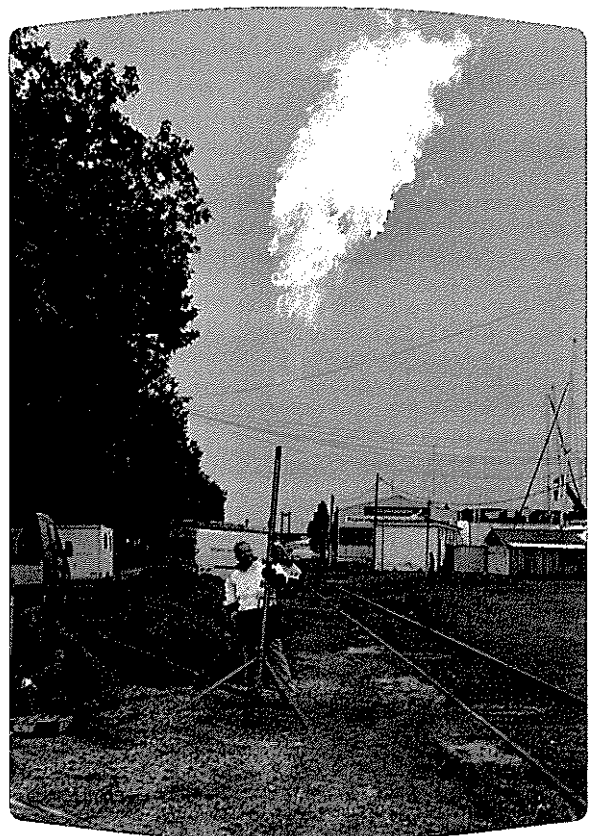
Qualité de l'atmosphère

· étanchéité du ———

Régaz-Bordeaux s'attache à maintenir pour son réseau un taux de fuite particulièrement bas.

Les programmes ininterrompus de renouvellement de canalisations, le suivi rigoureux de la protection cathodique du réseau acier, la surveillance permanente des ouvrages enterrés par le véhicule de surveillance réseau ont permis d'obtenir un taux de pertes particulièrement bas, inférieur à 0,6% de l'énergie transitée.

S'agissant des pertes occasionnées lors des manœuvres d'exploitation, les équipes de Régaz-Bordeaux ont pour consigne de brûler le gaz naturel pour éviter l'échappement du méthane dans l'atmosphère.

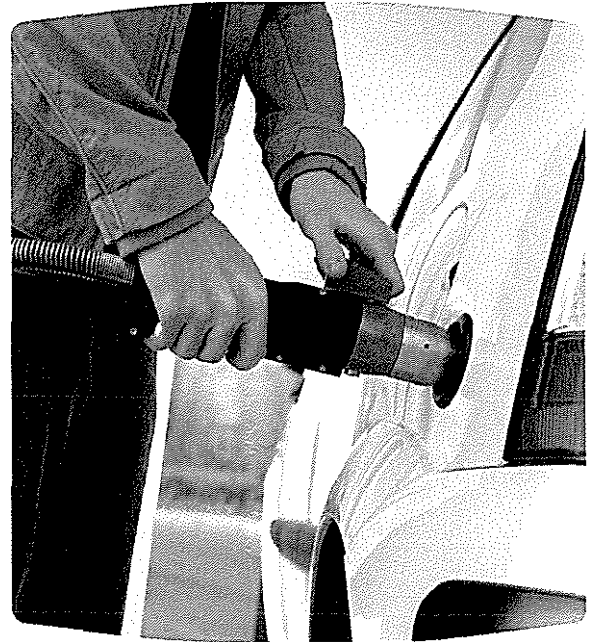


Régaz-Bordeaux poursuit son action en faveur du développement du GNV carburant.

La mutation de la flotte de Régaz-Bordeaux se poursuit au fur et à mesure des remplacements de véhicules : 109 véhicules sur 211 sont équipés au GNV soit 61,3% de la flotte au 30/09/2011,

Une incitation à l'achat de véhicules GNV pour le personnel a été mise en place par un abondement de la prime gouvernementale,

Régaz-Bordeaux a réalisé pour le compte de Gaz de Bordeaux la première station publique (en libre service) de distribution de GNV située quai de la Souys à Bordeaux.



Intégration des ouvrages dans l'environnement

De par leur conception, l'acheminement et la livraison du gaz naturel offrent des atouts indéniables au regard des préoccupations environnementales.

En effet, la quasi-totalité des ouvrages constituant le réseau est enterrée, ce qui évite l'exposition aux phénomènes climatiques et réduit considérablement la pollution visuelle.

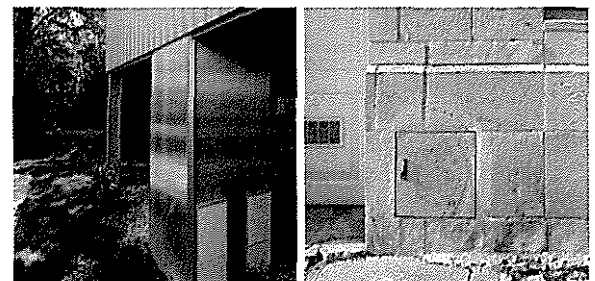
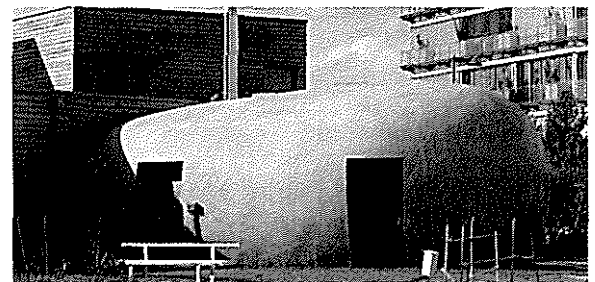
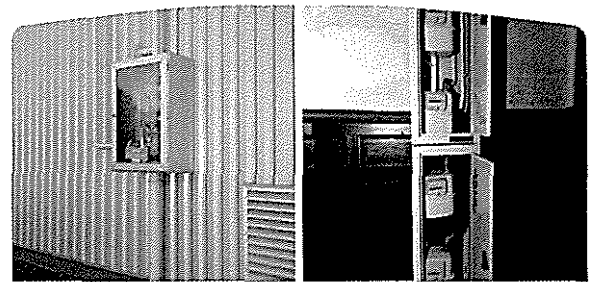
Le réseau de distribution de Régaz-Bordeaux, dont la puissance instantanée est supérieure à deux tranches nucléaires de 1 200 MW, présente une qualité d'insertion dans l'environnement sans équivalent.

S'agissant des organes émergents (bouches à clé, coffrets comptage,) Régaz-Bordeaux a développé depuis de nombreuses années des solutions techniques permettant une meilleure sécurité d'exploitation ainsi qu'une meilleure intégration dans l'environnement urbain ou rural:

- bouches à clés rehaussables permettant une mise à niveau facile lors des campagnes de goudronnage,

- postes de détente d'îlots enterrés en zone urbaine dense,

- coffrets "Bâtiments de France" avec parement pierre pour l'installation des compteurs en zone sensible (secteurs sauvegardés, centres historiques, etc.).



Ensemble vers une entreprise durable

En ce qui concerne le développement durable, les activités de gestion du réseau de distribution confèrent à Régaz-Bordeaux de vraies responsabilités.

Les exercer pleinement aux côtés des collectivités locales, des clients et aussi de l'ensemble des salariés, est un engagement à répondre aux besoins actuels et à léguer aux générations futures un service économiquement, socialement et environnementalement viable.

Issus d'un travail de concertation du Groupe Régaz-Bordeaux 1 Gaz de Bordeaux, 4 axes de travail sont identifiés aujourd'hui avec des engagements à l'égard de toutes les parties prenantes :

- contribuer activement à la préservation de l'environnement

e AXE B : agir en entreprise socialement responsable

i)Ct C : inventer des solutions durables

" AXE D: renforcer l'implication de notre entreprise dans la société

S'engager c'est aussi faire ce que l'on dit et en rendre compte : ces 4 axes sont déclinés en 46 actions concrètes, dotés d'indicateurs de suivi qui s'appuient sur un plan de progrès et dont le respect sera évalué chaque année.

A ce jour, le taux d'avancement du plan d'action à mi-parcours est de 55% (et 20 actions sont réalisées à 100%).

Dans le cadre de sa démarche développement durable le Groupe Régaz-Bordeaux 1 Gaz de Bordeaux a réalisé un bilan carbone, outil de référence de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre soutenu par l'ADEME.

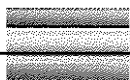
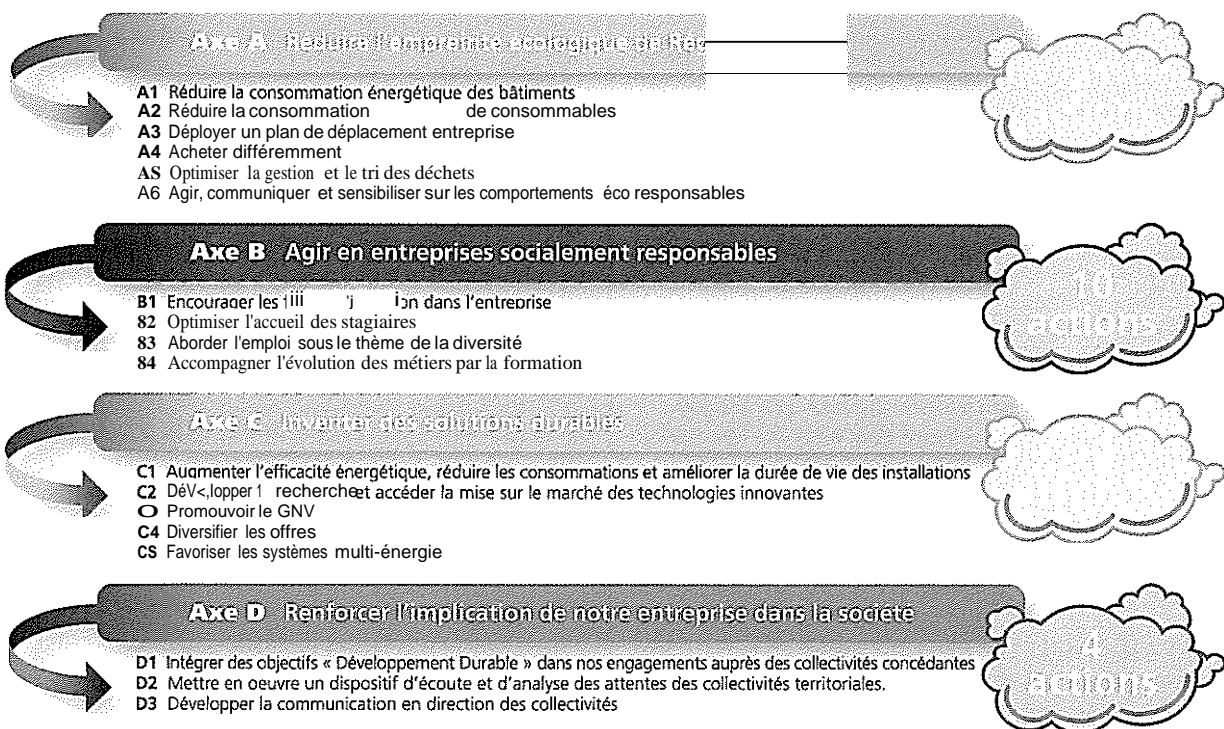
C'est ce bilan carbone, régulièrement réactualisé, qui permettra désormais de mesurer le résultat des efforts engagés par Régaz-Bordeaux et Gaz de Bordeaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux activités du Groupe se sont élevées pour 2010/2011 à 13 000 teq CO₂.

Pour l'engagement du Groupe dans une politique volontariste de réduction des GES, il doit accorder une priorité forte aux 3 lignes d'actions suivantes:

1. Le renforcement de la politique achat: 44% des CO₂ émis (notamment au niveau de l'achat de travaux).
2. Le suivi de la gestion immobilière : 40% des CO₂ émis (un levier majeur, la reconstruction de Bacalan).
3. La mise en place d'un véritable plan de déplacement d'entreprise (PDE): 10% des CO₂ émis.

Ensemble vers une entreprise durable



LES PERSPECTIVES 2011/2012

Avec la mise en place de la RT 2012, le gaz naturel devrait asseoir sa position de référent énergétique.

De plus, les objectifs ambitieux de production de logements sur la Communauté Urbaine de Bordeaux devraient apporter une dynamique de projet, source de résultat.

Régaz-Bordeaux doit cependant tenir compte, dans les années à venir, de la multiplication des projets d'aménagements avec la création de réseaux de chaleur biomasse ou géothermique. Cela devrait exclure en partie l'énergie gaz naturel de certains grands projets urbains de l'agglomération bordelaise.

Conquête et fidélisation

L'enjeu sur les années à venir se situe sur les bâtiments existants dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique suscitée par le Grenelle Environnement.

En l'absence d'obligation réglementaire, des mesures incitatives à la rénovation du patrimoine immobilier devront impulser la mise en œuvre de projets.

Pour le gaz naturel et Régaz-Bordeaux, c'est un marché de conquête et de fidélisation.

Le marché professionnel sera l'un des premiers à appliquer la RT 2012 ; la mise en œuvre de cette réglementation et la volonté de faire appel aux énergies renouvelables devraient affecter les placements gaz naturel sur les projets publics qui ont vocation d'exemplarité.

Les nouveaux matériels comme les pompes à chaleur gaz naturel, les chaudières hybrides, devraient permettre de positionner le gaz naturel sur certains secteurs tertiaires, à condition que ces nouvelles technologies deviennent rapidement compétitives à l'achat par rapport à leurs concurrentes électriques.

La généralisation des PPP (Partenariat Public Privé) pourrait constituer un facteur de risque puisque ce type de financement permet aux Décideurs Publics de se libérer de la contrainte d'investissement et de laisser le choix de l'énergie au libre arbitre des promoteurs privés, dont l'objectif est de vendre un m² le plus concurrentiel possible.

Dans ce contexte, l'animation, la sensibilisation et l'information de l'ensemble des acteurs resteront un facteur clef de la performance du gaz naturel.

Les perspectives de développement sont fortement liées au niveau d'activité de la construction neuve sur les 46 communes distribuées par Régaz-Bordeaux

et aux orientations énergétiques prises par ces communes.

Le programme d'investissement

Les investissements de l'exercice 2011/2012 porteront essentiellement sur :

- " la réalisation de 660 nouveaux raccordements au réseau existant,
- " la réalisation de 12 000 ml d'extension réseau pour le raccordement de 1 700 points de livraison supplémentaires,
- " la poursuite du renouvellement du réseau Basse Pression (BP) en fonte, soit à minima 20 km,
- " la mise en place de l'ilotage BP avec le plan d'actions suivant :
 - la réalisation de 13 démaillages,
 - l'implantation des 2 derniers postes d'îlot réseau sur Bordeaux,
 - l'implantation de 6 à 8 postes d'appoint,
 - la mise à l'air libre des évènements hors des fosses, afin d'éviter qu'ils ne soient obstrués lors de fortes pluies ou d'inondation.
- " la poursuite des travaux liés au tramway 3^e phase avec un linéaire à déplacer de 4 900 m,
- " la mise en place de dispositifs de protection de 900 branchements,
- " la modernisation de 280 installations dans les immeubles collectifs anciens,
- " le renouvellement de 9 000 compteurs domestiques et de 4 000 détendeurs individuels,
- " la poursuite du projet de Système d'Information Géographique (SIG) Réseau Grande Echelle (RGE).

l'exploitation du réseau

L'exercice 2011-2012 marquera l'aboutissement du programme de restructuration du réseau basse pression (ilotage) ainsi que le renforcement des systèmes de télégestion associés à ce réseau, qui dessert actuellement plus de 60 000 clients sur Bordeaux et les communes intra-rocade.

2012 sera une année charnière en matière de prévention des risques de dommages aux ouvrages de distribution par des tiers lors de travaux de terrassement.

En effet les premières dispositions de la nouvelle loi "DT-DICT" entrent en application à compter de juillet 2012, et doivent permettre de réduire encore ce type d'incident, que Régaz-Bordeaux considère comme le principal risque industriel sur son domaine d'activités. Régaz-Bordeaux, qui a depuis longtemps pris la mesure des enjeux sécuritaires et des évolutions nécessaires en matière de préparation et de surveillance des travaux sur le domaine public, œuvre en ce sens depuis de nombreuses années, et a été particulièrement moteur dans l'ensemble des groupes de travail pilotés au niveau national, qui ont abouti entre autres mesures à :

- " la mise en place d'un guichet national unique,
- " un plan pluriannuel de modernisation de la cartographie des réseaux enterrés, permettant à terme la dématérialisation des échanges d'informations à un niveau de précision élevé,
- " la mise en œuvre de la procédure gaz renforcée (PGR),
- " l'encadrement normatif des pratiques et des compétences nécessaires lors de travaux à proximité des réseaux enterrés.



Régaz-Bordeaux se félicite de ces avancées majeures en matière de sécurité, qui pour certaines sont déjà effectives dans l'organisation de ses services techniques.

Concernant la maintenance préventive, le programme pluriannuel de chaque ouvrage constitutif du réseau de distribution sera réalisé à 100% (mise en œuvre validée par la DREAL), et réactualisé à la fin de l'exercice au regard de l'analyse des retours d'expérience.

Rappelons qu'en matière de maintenance, Régaz-Bordeaux se fixe des objectifs largement plus ambitieux que les obligations réglementaires (Arrêté de juillet 2000), et que ce niveau d'exigence se traduit par un niveau de fiabilité, de qualité et de continuité de fourniture exemplaire.

L'année 2011 a marqué la montée en compétence des équipes de Régaz-Bordeaux sur les nouvelles technologies de détection instrumentée des réseaux enterrés. L'année 2012 verra l'engagement d'un programme pluriannuel de fiabilisation terrain de sa cartographie par l'utilisation de ces nouveaux outils, afin de disposer dans un horizon de 5 ans d'une précision de positionnement en classe "A" pour l'ensemble de ses ouvrages enterrés (y compris les branchements individuels).

Enfin Régaz-Bordeaux mènera en 2011-2012, en relation avec la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), les travaux d'analyse approfondie permettant de définir le futur ATRD4 (applicable à compter du 1^{er} juillet 2013) ainsi que la tarification des prestations annexes réalisées par le GRD (catalogue des prestations).

Régaz-Bordeaux mènera ces travaux en parfaite collaboration avec les services de la CRE, avec une volonté de transparence, de professionnalisme, d'anticipation sur les enjeux humains et technologiques des 10 prochaines années. Ceci sera fait dans le souci permanent de maintenir à tous les concessionnaires qui lui accordent leur confiance, les garanties pour le meilleur niveau de prestations de service public.

Les projets informatiques

Avec la mise en place progressive du SIG RGE, c'est tout le réseau de distribution de gaz naturel et toutes les voies qu'il emprunte sur l'ensemble des communes (excepté Bordeaux) qui devraient être cartographiés d'ici fin 2012.

L'enjeu, c'est le géoréférencement des ouvrages enterrés qui permettra une identification et une traçabilité plus fine des ouvrages gaz sous le sol.

Cette démarche s'inscrit dans la politique de sécurité de Régaz-Bordeaux, afin de permettre une meilleure préparation des chantiers, mais aussi, au-delà, à servir les projets d'urbanisme et autres travaux de voirie des communes concernées.

La première tranche est opérationnelle depuis avril 2011, elle concerne 23 des 46 communes sur lesquelles l'entreprise intervient. 45 communes seront couvertes à l'horizon 2012 et il faudra une année supplémentaire pour effectuer les relevés topographiques nécessaires sur la ville de Bordeaux.

Ainsi, fin 2013, Régaz-Bordeaux sera le seul gestionnaire de réseau enterré d'Aquitaine à disposer de ce niveau de précision.

Une première régionale, alors que la législation rend le géoréférencement obligatoire d'ici 2019 pour l'ensemble des gestionnaires concernés (eau, électricité, gaz, télécom).

Cette modernisation technologique représente un investissement de 2,5 millions d'euros.

L'année 2012 verra aboutir la mise en œuvre d'un logiciel permettant d'optimiser les trajets lors des interventions des agents pour les "petites interventions" avec et sans rendez-vous auprès des clients. Ce logiciel améliorera :

- " la répartition des interventions dès la prise de rendez-vous,
- " l'organisation du dispatching en sélectionnant les interventions sans rendez-vous les plus proches possibles de celles avec rendez-vous,
- " les distances parcourues par agent.

La mise en place d'un Progiciel de Gestion Intégré (PGI) renforcera :

- " la gestion comptable et financière
- " la gestion des achats et des stocks
- " la gestion de la maintenance des ouvrages gaz (postes, vannes, conduites d'immeubles & conduites montantes), de l'outillage collectif et des véhicules.

Le déploiement des compteurs communicants avec la société Ondéo sera poursuivi.

Plus de 2 000 compteurs seront équipés fin 2012 d'un module radio permettant de transmettre quotidiennement les données de relève.

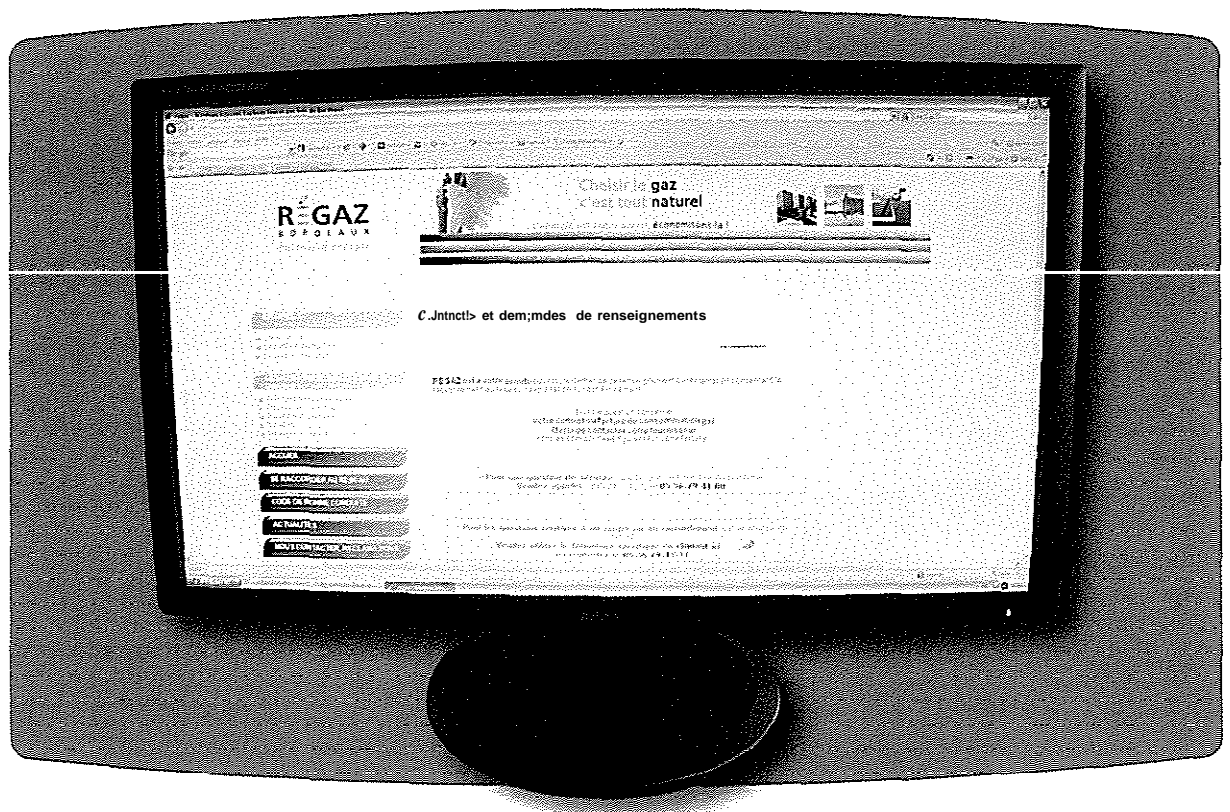
Celles-ci seront directement intégrées dans le système d'information de Régaz-Bordeaux qui les retransmettra aux fournisseurs de gaz. Il s'agit d'une phase test avant un probable déploiement de compteurs communicants par GrDF au niveau national.

Le portail **www.regaz.fr**, les flux et les Web Services à destination des fournisseurs évolueront afin de rester proches du standard exigé par le Groupe Technique Gaz 2007 placé sous l'égide de la Commission de Régulation de l'Energie.

La diversification

The logo for Mixéner features the word "mixéner" in a stylized, lowercase font. The "i" and "x" are connected, and the "e" has a distinctive shape. The letters are dark with a lighter, textured interior, giving it a three-dimensional appearance.

La diversification a donné lieu à la création en décembre 2010 d'une filiale spécialisée, la société Mixéner, dont l'objet est d'apporter aux différents maîtres d'ouvrages publics et privés des solutions opérationnelles pour la valorisation des énergies renouvelables.



L XIQUE

Branchement : conduite reliant une canalisation du réseau de distribution à l'installation intérieure du client.

Le branchement fait partie du réseau de distribution.

Catalogue des Prestations : document établi par Régaz-Bordeaux, publié sur son site internet, et disponible auprès de lui sur demande, présentant les prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur ; y figurent les prestations de base couvertes par le tarif d'acheminement et d'autres prestations non couvertes par le tarif d'acheminement, dont le prix est indiqué.

Classe "A" : zone virtuelle exprimée en centimètres qui détermine le niveau de précision du positionnement d'une canalisation.

Classe A : < 40 cm pour les réseaux rigides et < 50 cm pour les réseaux souples

Classe B : entre 50 cm et 150 cm

Classe C : > 150 cm

Client final : synonyme : consommateur. Toute personne, physique ou morale, achetant du gaz naturel auprès d'un fournisseur pour son utilisation propre.

Commission de Régulation de l'Energie (CRE) : autorité administrative indépendante créée par la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 pour concourir, dans le respect des compétences qui lui sont attribuées, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel.

Compte de Régularisation des Charges

et des Produits (CRCP) : compte fiduciaire extra-comptable qui est alimenté à intervalles réguliers par tout ou partie des écarts de coût ou de revenu entre les charges et les produits réellement constatés, et les charges et les produits prévisionnels sur des postes prédéfinis. L'apurement de tout ou partie du solde de ce compte s'opère par une diminution ou une augmentation de la grille tarifaire.

Compteur : appareil de mesure du volume du gaz livré au client. Le compteur est propriété de Régaz-Bordeaux.

Contrat d'Acheminement (ou Contrat

d'Acheminement Distribution - CAO) : contrat conclu entre Régaz-Bordeaux et un fournisseur en application duquel Régaz-Bordeaux réalise l'acheminement du gaz. **Détendeur** : dispositif qui abaisse la pression du gaz à une valeur déterminée et la maintient dans les limites prescrites. Un détendeur est généralement équipé d'un dispositif de sécurité par déclenchement et peut jouer le rôle de robinet de coupure de gaz.

Un détendeur-régulateur destiné à une installation individuelle se place sur l'entrée du compteur.

Un détendeur-régulateur destiné à alimenter une installation collective d'immeuble se place à l'origine de la conduite de l'immeuble.

Un détendeur-régulateur destiné à alimenter une chaufferie est intégré au bloc de détente.

Distributeur ou Gestionnaire du Réseau

de Distribution (GRD) : opérateur exploitant un réseau de distribution au sens de la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés de l'électricité et du gaz et au service public de l'énergie.

Gestionnaire de Réseau de transport (GRT) : personne physique ou morale responsable de la conception, de la construction, de la mise en service, du pilotage, de l'exploitation, de la maintenance et du développement d'un réseau de transport. Le GRT en amont du réseau de Régaz-Bordeaux est Total Infrastructures Gaz France (TIGF).

Exploitation : toutes actions techniques, administratives ou de management, destinées à utiliser un bien

dans les meilleures conditions de sécurité, de continuité et de qualité de service.

Fournisseur : personne physique ou morale, titulaire d'une autorisation délivrée par le ministre chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture. Au sens des conditions standard de livraison, le fournisseur est considéré comme un tiers.

Installation intérieure : ensemble des ouvrages et installations situés en aval du point de livraison.

Maintenance : toutes actions techniques, administratives et de management, durant le cycle de vie d'un bien, destinées à le maintenir et à le rétablir dans un état dans lequel il peut accomplir la fonction requise.

Mise en service : opération effectuée par Régaz-Bordeaux, consistant à rendre possible un débit permanent de gaz dans une installation intérieure.

Organe de coupure générale (OCG) : dispositif situé en amont du compteur ou du poste de livraison, permettant d'interrompre le passage du gaz dans le branchement.

Point de Comptage et d'Estimation (PCE) : point d'un réseau de distribution où la quantité d'énergie livrée est calculée à partir d'un compteur ou d'estimations.

Point De Livraison (POL) : point contractuel faisant l'objet d'un rattachement au contrat d'acheminement où le distributeur livre du gaz à un client en exécution du contrat. Il correspond généralement à un PCE.

La tarification de l'acheminement s'applique généralement par Point de Livraison. Physiquement, la livraison se fait à la bride aval d'un poste de livraison ou, en l'absence de poste de livraison, à la bride aval d'un compteur.

Point d'Interface Transport-Distribution (PITD) : point contractuel depuis lequel le Distributeur achemine du gaz en exécution du Contrat d'Acheminement. Quand le réseau de distribution est maillé, comme celui de Régaz-Bordeaux, la notion de Point d'Interface Transport-Distribution doit se comprendre comme l'ensemble des postes du réseau de transport qui alimente ce réseau.

Raccordement : partie du réseau de distribution située entre la canalisation de distribution et l'installation intérieure d'un client comprenant tous les ouvrages nécessaires à la livraison, à la détente le cas échéant et au comptage du gaz naturel.

Réseau BP : réseau de distribution dont la pression normale de service varie entre 17 et 25 mbar.

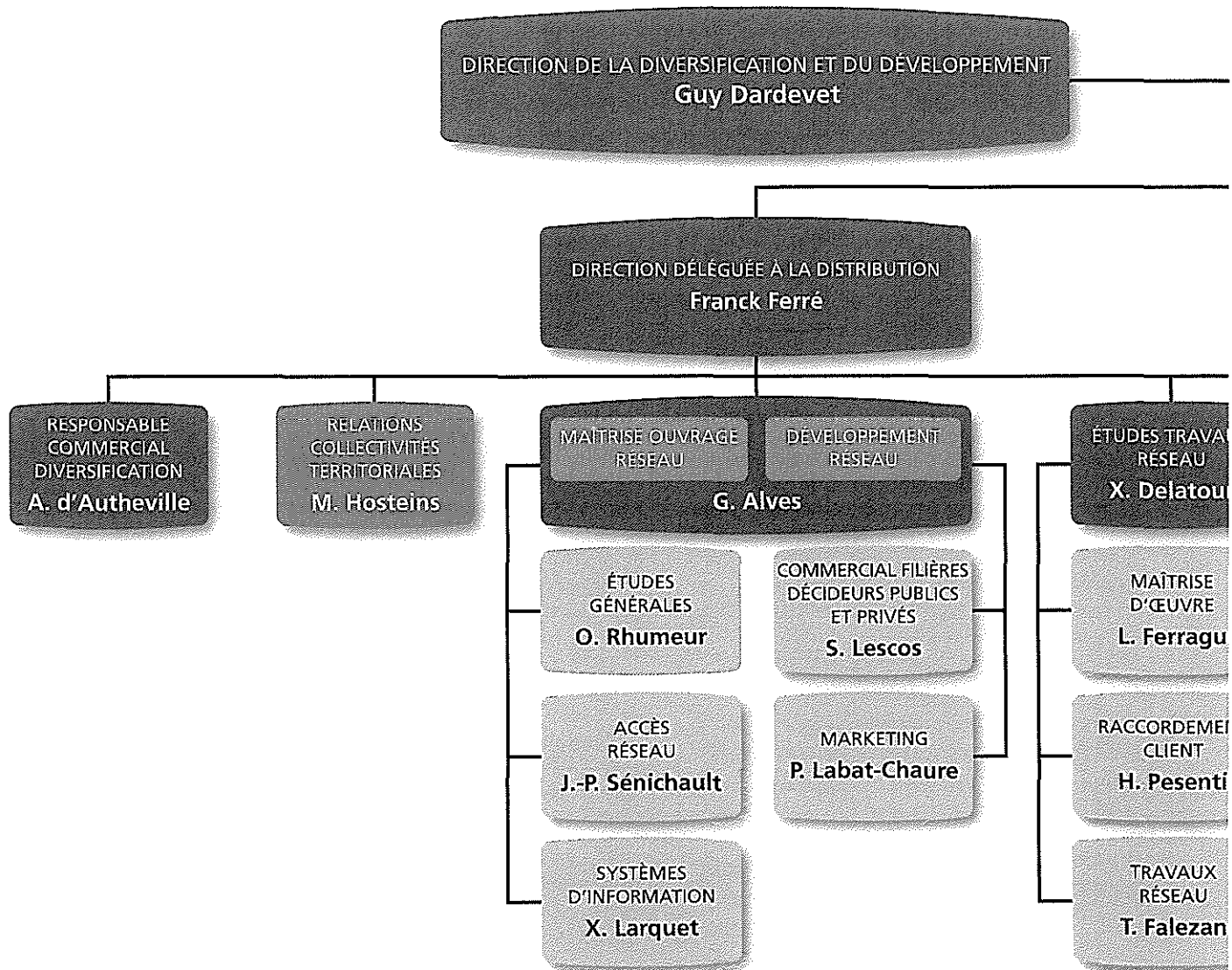
Réseau de Distribution (ou réseau) : ensemble des ouvrages, des installations et des systèmes associés exploités par ou sous la responsabilité de Régaz-Bordeaux, constitué notamment de canalisations, de branchements, de sectionnements, d'organes de détente et de régulation, au moyen duquel Régaz-Bordeaux réalise l'acheminement de gaz en application du contrat d'acheminement.

Réseau MPB : réseau de distribution dont la pression normale de service est comprise entre 0,4 bar et 4 bar.

Réseau MPC : réseau de distribution dont la pression normale de service est comprise entre 6 bar et 19,2 bar, exceptionnellement 25 bar.

Tarif d'acheminement distribution (ou tarif ATRD pour "Accès des Tiers au Réseau de Distribution") : tarif d'utilisation d'un réseau de distribution pour lequel le gestionnaire du réseau facture les prestations d'acheminement aux fournisseurs ayant conclu un contrat d'acheminement.

ORGANIGRAMME SIMPLIFE ^{;;J}



DIRECTION GÉNÉRALE
Philippe Le Picolot

**DIRECTION R.H.
AFFAIRES GÉNÉRALES**
**Christophe-Luc
Robin**

**DIRECTION
ADMINISTRATIVE
ET FINANCIÈRE**
Philippe Laurisse

**DIRECTION
INFORMATIQUE**
**Christophe
Allemand**

**SERVICE
MOYENS GÉNÉRAUX**
H. Dissane

**EXPLOITATION
MAINTENANCE**
P. Claudel

**CONDUITE
SÉCURITÉ**
Y. Guinard

**INTERFACE
CLIENT**
C. Montoya

MAINTENANCE
P. Grellety

**DÉVELOPPEMENT
R.H.**
E. Boda

**ADMINISTRATION
R.H.**
M. J;mbert

**ÉTUDES GESTION
R.H.**
P. Essermeant

COM UUt Ytcin
E.oêdt a

**AFFAIRES
GÉNÉRALES**
Q. de Montaigut

**D'AMÉRIQUE
CONTINUE**
N. Zabarte

SÉCURITÉ
L. Légise

**CHEF
DUPÔLETIERS**
P. Rumeau

**CHEF DU PÔLE
COMPTABILITE ET
INTROLE DE GESTION**
M. Kuentz

ÉTUDES
S. Feuillade

**PROJETS
S.I. TECHNIQUE**
M. Malard

**SYSTÈME
DE PRODUCTION**
M..Renaud

**SYSTÈME
D'INFORMATION**
E, Mornay

**LOGISTIQUE
MAINTENANCE**
**C. Armynot
du Chatelet**

ACHAT
A. Garcia

VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS

Au service de votre commune

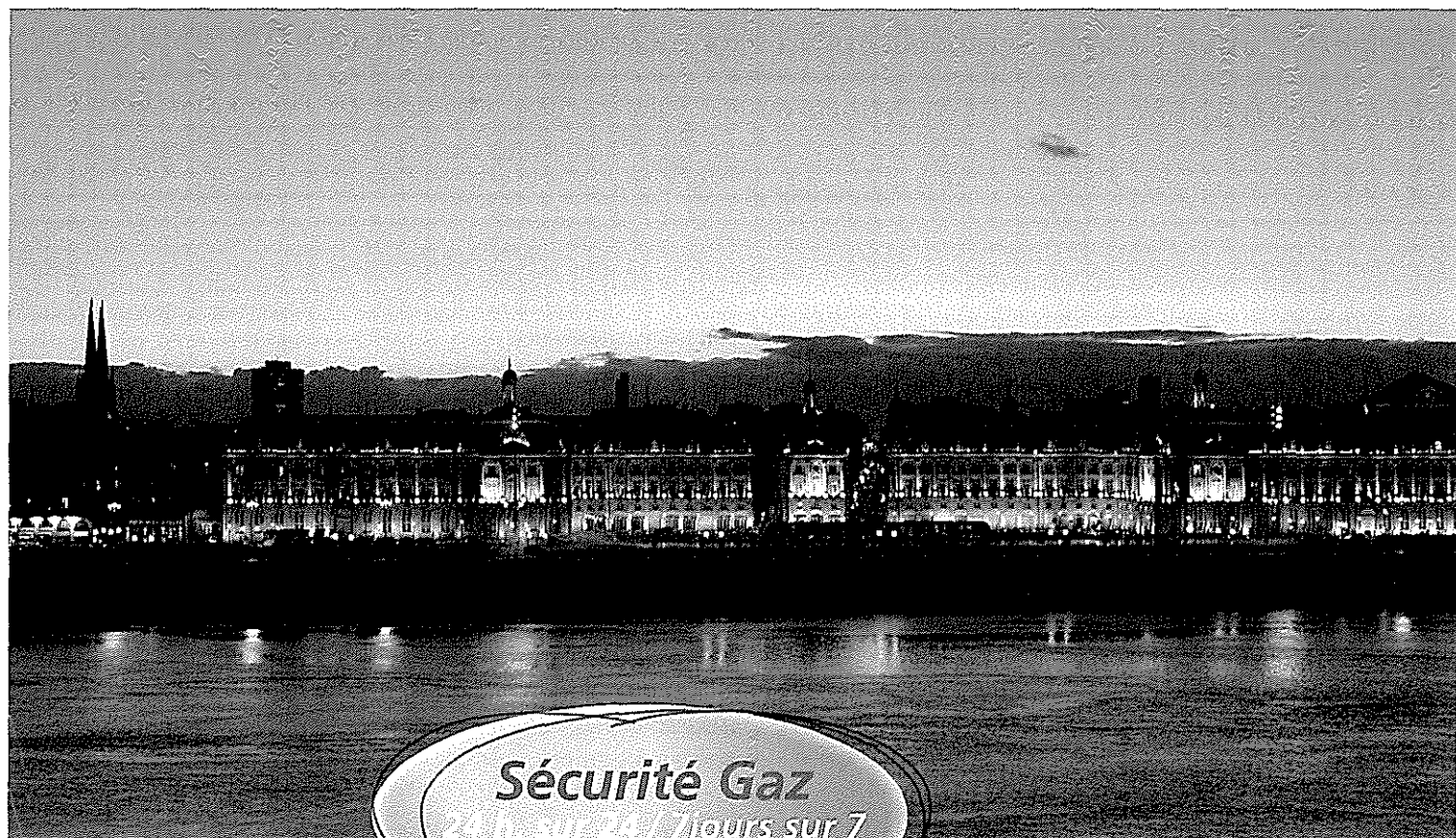
DIRECTION DÉLÉGUÉE À LA DISTRIBUTION :	Franck Ferré	05 56 79 41 60
RESPONSABLE COMMERCIALE :	Sylvie Iescos	05 56 79 40 18
RESPONSABLE DIVERSIFICATION :	Alain d'Authéville	05 56 79 40 33
RESPONSABLE JURIDIQUE :	Quitterie de Montaigut	05 56 79 40 14

*Votre contact
Collectivités Territoriales :*

Michel Hosteins
05 56 79 42 00 / 06 18 87 22 10
mhosteins@regazbordeaux.com

Nos services :

ACCUEIL GÉNÉRAL	05 56 79 41 11
SE RACCORDER AU RÉSEAU	05 56 79 43 33
RELÈVE D'INDEX, REMPLACEMENT COMPTEUR	05 56 79 41 20
RENSEIGNEMENT SUR UN CHANTIER OU LA RÉALISATION DE TRAVAUX GAZ	05 56 79 41 10
DRIDICT PLANS RÉSEAU	05 56 79 41 50



Sécurité Gaz
24 h sur 24 / 7 jours sur 7

05 56 79 41 00



RÉGGAZ
BORDEAUX
acteur d'énergie

Siège social : RÉGAZ-BORDEAUX

6, place Ravezies- CS 10029- 33070 BORDEAUX CEDEX- Tél. 05 56 79 41 11

FRANÇOIS D'ARCOU



ANNEXES

Rapport annuel du délégataire

2010-2011

BORDEAUX



LE RAPPORT FINANCIER DE VOTRE COMMUNE

- Le patrimoine de la concession

- Le compte de résultat

Patrimoine de la concession

Exercice 2010/2011

BORDEAUX

	VALEUR BRUTE			AMORTISSEMENTS			VALEUR NETTE		
	2009/2010	2010/2011	Variation annuelle	2009/2010	2010/2011	Variation annuelle	2009/2010	2010/2011	Variation annuelle
Branchements mis en concession par le concédant	4 523 616 €	4 502 049 €	-0,48%	3 748 016 €	3 846 756 €	2,63%	775 600 €	655 293 €	-15,51%
Branchements mis en concession par le concessionnaire	10 603 462 €	10 907 534 €	2,87%	4 230 678 €	4 588 559 €	8,46%	6 372 784 €	6 318 974 €	-0,84%
TOTAL BRANCHEMENTS	15 127 078 €	15 409 582 €	1,87%	7 978 695 €	8 435 315 €	5,72%	7 148 384 €	6 974 268 €	-2,44%
Canalisations mises en concession par le concédant	22 483 496 €	22 353 489 €	-0,58%	18 799 591 €	19 123 680 €	1,72%	3 683 905 €	3 229 809 €	-12,33%
Canalisations mises en concession par le concessionnaire	39 481 660 €	44 730 790 €	13,30%	10 599 097 €	12 312 676 €	16,17%	28 882 563 €	32 418 113 €	12,24%
TOTAL CANALISATIONS	61 965 156 €	67 084 279 €	8,26%	29 398 688 €	31 436 357 €	6,93%	32 566 469 €	35 647 922 €	9,46%
Postes de détente mis en concession par le concédant	428 180 €	425 746 €	-0,57%	298 724 €	306 877 €	2,73%	129 455 €	118 869 €	-8,18%
Postes de détente mis en concession par le concessionnaire	2 516 267 €	2 597 294 €	3,22%	1 380 152 €	1 530 140 €	10,87%	1 136 115 €	1 067 154 €	-6,07%
TOTAL POSTES DE DETENTE	2 944 447 €	3 023 040 €	2,67%	1 678 876 €	1 837 017 €	9,42%	1 265 571 €	1 186 023 €	-6,29%
Protections cathodiques mises en concession par le concédant	1 963 €	1 963 €	0,00%	1 963 €	1 963 €	0,00%	0 €	0 €	-
Protections cathodiques mises en concession par le concessionnaire	235 035 €	235 035 €	0,00%	75 666 €	91 328 €	20,70%	159 369 €	143 707 €	-9,83%
TOTAL PROTECTIONS CATHODIQUES	236 998 €	236 998 €	0,00%	77 629 €	93 291 €	20,18%	159 369 €	143 707 €	-9,83%
TOTAL PATRIMOINE	80 273 679 €	85 753 900 €	6,83%	39 133 887 €	41 801 979 €	6,82%	41 139 792 €	43 951 920 €	6,84%

Patrimoine de la concession
Exercice 2010/2011
CAUDERAN

	VALEUR BRUTE			AMORTISSEMENTS			VALEUR NETTE		
	2009 2010	2010 2011	Variation annuelle	2009 /2010	2010 2011	Variation annuelle	2009 2010	2010 2011	Variation annuelle
Branchements mis en concession par le concédant	1 070 244 €	1 069 277 €	-0,09%	918 731 €	939 445 €	2,25%	151 513 €	129 832 €	-14,31%
Branchements mis en concession par le concessionnaire	1 341 777 €	1 369 560 €	2,07%	510 299 €	555 422 €	8,84%	831 478 €	814 138 €	-2,09%
TOTAL BRANCHEMENTS	2 412 021 €	2 438 837 €	1,11%	1 429 030 €	1 494 867 €	4,61%	982 991 €	943 970 €	-3,97%
Canalisations mises en concession par le concédant	4 569 453 €	4 521 762 €	-1,04%	3 743 293 €	3 778 241 €	0,93%	826 160 €	743 521 €	-10,00%
Canalisations mises en concession par le concessionnaire	9 302 229 €	9 971 257 €	7,19%	2 171 618 €	2 563 779 €	18,06%	7 130 611 €	7 407 478 €	3,88%
TOTAL CANALISATIONS	13 871 682 €	14 493 019 €	4,48%	5 914 911 €	6 342 020 €	7,22%	7 956 771 €	8 150 999 €	2,44%
Postes de détente mis en concession par le concédant	21 580 €	20 389 €	-5,52%	16 199 €	15 705 €	-3,05%	5 381 €	4 684 €	-12,95%
Postes de détente mis en concession par le concessionnaire	228 999 €	256 044 €	11,81%	178 621 €	187 528 €	4,99%	50 378 €	68 516 €	36,00%
TOTAL POSTES DE DETENTE	250 579 €	276 432 €	10,32%	194 820 €	203 233 €	4,32%	55 758 €	73 200 €	31,28%
Protections cathodiques mises en concession par le concédant	6 204 €	6 204 €	0,00%	6 204 €	6 204 €	0,00%	0 €	0 €	-
Protections cathodiques mises en concession par le concessionnaire	20 225 €	20 225 €	0,00%	7 626 €	8 974 €	17,68%	12 599 €	11 251 €	-10,70%
TOTAL PROTECTIONS CATHODIQUES	26 428 €	26 428 €	0,00%	13 829 €	15 177 €	9,75%	12 599 €	11 251 €	-10,70%
TOTAL PATRIMOINE	16 560 710 €	17 234 717 €	4,07%	7 552 590 €	8 055 298 €	6,66%	9 008 120 €	9 179 419 €	1,90%

COMPTE DE RESULTAT
Exercice 2010/2011
BORDEAUX + CAUDERAN

Le compte de résultat est un document comptable synthétisant l'ensemble des charges et des produits de Régaz pour une période donnée, appelée exercice comptable. Ce document donne le résultat net, c'est-à-dire ce que l'entreprise a gagné (bénéfice) ou perdu (perte) au cours de la période, lequel s'inscrit au bilan.

Les conventions de répartition des charges et des produits sont les suivantes :

- production immobilisée, c'est-à-dire l'augmentation du patrimoine des communes dans le réseau de distribution : égale au compte comptable de chaque commune.
- achats et travaux relatifs aux investissements : au prorata de la production immobilisée de chaque commune.
- tous les autres postes de charges et de produits : au prorata des quantités transitées dans le réseau de chaque commune.

REGAZ	Répart.Vente %	35,48	35,62
	Répart.Invest %	53,13%	59,47
COMPTE DE RESULTAT PAR COMMUNE EN K€		RESULTAT 2009/10 K€	RESULTAT 2010/11 K€
ACHEMINEMENT		22703	21 316
PRESTATIONS ET TRAVAUX		2 676	2682
PRODUCTION IMMOBILISEE		4144	7480
PRODUCTION ENTREPRISE		29 523	31 477
ACHATS			
ACHATS ET CONSOMMABLES		2000	2 525
CARBURANTS		65	75
FOURNITURES DE BUREAU		68	59
EAU ENERGIE		132	100
TOTAL ACHATS		2 266	2 759
SERVICES EXTERIEURS			
SOUS TRAITANCE TECHNIQUE TRX		2 346	2 219
RELATIFS INVESTISSEMENTS		3 287	3 764
TRAVAUX ADMINISTRATIFS		53	61
LOYER IMMEUBLES PARKINGS		670	667
LOCATIONS AUTRES		479	411
ENTRETIENS		434	446
ASSURANCES		125	109
MAINTENANCE		240	137
ETUDES ET RECHERCHES		41	31
DOCUMENTATION GENERALE		19	21
TOTAL SERVICES EXTERIEURS		7 693	7 865
AUTRES SERVICES EXTERNES			
INTERIM		159	165
HONORAIRES		276	332
DEPENSES DE FPC		37	6
COMMUNICATION		56	46
COTISATIONS ET DIVERS		25	15
FRAIS DE PTT		210	194
FRAIS DE DEPLACEMENT		71	89
SERVICES BANCAIRES		5	8
TOTAL AUTRES SERVICES EXTERNES		839	855
VALEUR AJOUTEE		18 725	19 998

Annexe 2

2010/2011

LE RESEAU DE VOTRE COMMUNE

1. Le réseau de distribution publique de gaz
2. Les travaux de modernisation du réseau
3. Les nouveaux raccordements
4. L'exploitation du réseau et la maintenance des ouvrages.

11. Le réseau de distribution publique de gaz

Age moyen du réseau de votre commune 30,3 ans

Quantité d'énergie acheminée 1 637 144 054 kW/h

Canalisations			
	Régime de pression		
	Moyenne Pression C	km	42,173
	Moyenne Pression A	km	0,342
	Moyenne Pression B	km	304,188
	Basse Pression	km	323,135
	total	km	669,838

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	40,650
Fonte ductile 2GS	km	254,759
Acier	km	187,233
PE	km	186,963
Autres	Km	0,233

Compteurs		u	
	6 et 10 m3/h		72 333
	16 à 100 m3/h	u	1056
	> 100 m3/h	u	165

Postes de détente réseau		u	
	Transport/Distribution		
	25 bars / 14 bars	u	13
	4 bars / 20 mbar	u	94
		u	

12. Les travaux de modernisation du réseau

Localisation	Longueur	Type d'opération
QUAI DE BACALAN	130 ml	extension de canalisation
RUE LOUIS BEYDTS	35 ml	extension de canalisation
ALLEE DE BOUTAUT	163 ml	extension de canalisation
RUE CHANOINE VIDAL	62 ml	extension de canalisation
RUE EUGENE DELACROIX	9ml	extension de canalisation
RUE DURET	44ml	extension de canalisation
PASSAGE MARTIN VIDEAU	34ml	extension de canalisation

LES CLIENTS DE VOTRE CONCESSION

- Quantité de gaz acheminée par commune et par tarif
- Nombre de POL par commune et par tarif
- Grilles tarifaires en vigueur.

Quantité de gaz acheminée par commune et par tarif en 2010/2011

<i>en kWh</i>	TARIF D'ACHEMINEMENT						
COMMUNE	T1	T2	T3	T4	Tf	TP	TOTAL
ARCINS	65 647	1 542 382					1 608 029
ARSAC	169 757	10 781 449	1 842 375				12 793 581
AVENSAN	112 343	5 726 446	604 977				6 443 766
BASSENS	675 745	22 813 229	22 572 506	11 288 878		47 936 871	105 287 229
BEGLES	6 698 995	103 675 755	34 732 325				145 107 075
BLANQUEFORT	1 844 326	44 231 040	33 560 488	15 492 793	577 803		95 706 450
BORDEAUX	64 457 509	910 976 930	345 807 086	313 916 467	1 986 062		1 637 144 054
BRUGES	2 706 217	49 931 383	156 180 76	3 425 758			71 681 434
CANEJAN	390 713	16 924 168	3 281 370				20 596 251
CANTENAC	64 975	411 737 5	521 922				4 704 272
CARBON BLANC	880 165	27 156 934	4 299 553				32 336 652
CASTELNAU DE MEDOC	359 727	13 962 498	2 067 053				16 389 278
CENON	4 084 324	51 028 520	10 535 539				65 648 383
CUSSAC FORT MEDOC	61 233	4 157 420					4 218 653
EYSINES	2 302 956	70 847 242	17 972 123	911 0670			100 232 991
FLORAC	2 462 191	43 308 159	285 175 80				74 287 930
GRADIGNAN	2 970 249	87 757 224	45 415 554	18 501 716			154 644 743
LABARDE	25 785	2 400 542					2 426 327
LACANAU	41 451	2 171 043	936 225				3 148 719
LAMARQUE	96 133	3 367 599	350 715				3 814 447
LE BOUSCAT	5 490 988	114 030 023	24 613 069		171 500		144 305 580
LE HAILLAN	676 256	30 883 150	13 517 974	60 957 680			106 035 060
LE PIAN MEDOC	358 261	22 165 288	3 733 083				26 256 632
LE TAILLAN MEDOC	573 366	32 585 657	1 432 645				34 591 668
LISTRAC MEDOC	113 953	5 643 562					5 757 515
LORMONT	4 548 877	32 171 086	10 797 801	32 217 459			79 735 223
LUDON	283 600	13 872 876	302 582				14 459 058
MACAU	237 247	11 101 350	348 186				11 686 783
MARGAUX	118 709	7 380 617	2 837 925				10 337 251
MARTIGNAS SUR JALLE	348 173	20 742 645	10 077 637				31 168 455
MERIGNAC	12 011 126	224 055 996	823 167 11	64 485 910		14 353 833	397 223 576
MOULIS EN MEDOC	118 115	6 239 375					6 357 490
PAREMPUYRE	367 871	17 424 076	1 734 044				19 525 991
PAUILLAC	440 426	22 882 747	10 096 794		1 631		33 421 598
PESSAC	11 300 472	212 032 052	106 875 842	56 826 696			387 035 062
SAINT AUBIN DE MEDOC	184 946	21 936 998	2 978 031				25 099 975
SAINT JEAN D'ILLAC	290 737	17 204 877	8 304 736				25 800 350
SAINT JULIEN BEYCHEVELLE	103 562	4 323 664	1 400 594				5 827 820
SAINT LAURENT MEDOC	128 791	6 368 360	922 303				7 419 454
SAINT MEDARD EN JALLES	2 339 873	107 221 674	17 547 601	110 928 563	5 705		238 043 416
SAINTE EULALIE	242 240	14 389 094	3 600 234				18 231 568
SAINTE HELENE	74 383	5 466 758	325 242				5 866 383
SALAUNES	130 44	1 831 915	4 247 773				6 092 732
SOUSSANS	89 851	4 764 555					4 854 406
TALENCE	9 413 488	133 702 401	60 739 081	51 868 688	209 196		255 932 854
VILLENAVE D'ORNON	4 763 186	99 682 239	31 955 759				136 401 184
TOTAL	145 101 982	2 666 980 373	969 341 114	749 021 278	2 951 897	62 290 704	4 595 687 348

Nombre de POL* par commune et par tarif en 2010/2011

COMMUNE	TARIF D'ACHEMINEMENT						TOTAL
	T1	T2	T3	T4	TF	TP	
ARCINS	13	69					82
ARSAC	30	572	4				606
AVENSAN	16	304	1				321
BASSENS	144	1 547	15	2		1	1 709
BEGLES	2 097	6 367	40				8 504
BLANQUEFORT	629	2 574	34	2	36		3 275
BORDEAUX	19 738	53 166	412	12	88		73 416
BRUGES	724	3 225	27				3 976
CANEJAN	68	1 128	7				1 203
CANTENAC	17	184	1				202
CARBON BLANC	182	1 697	9				1 888
CASTELNAU DE MEDOC	69	788	3				860
CENON	3 599	2 980	18				6 597
CUSSAC FORT MEDOC	20	244					264
EYSINES	1 031	4 093	28	1			5 153
FLOIRAC	1 263	2 812	20				4 095
GRADIGNAN	1 498	4 938	56	2			6 494
LABARDE	4	99					103
LACANAU	9	138	2				149
LAMARQUE	27	185	1				213
LE BOUSCAT	1 515	6 832	33		13		8 393
LE HAILLAN	345	1 783	13	2			2 143
LE PIAN MEDOC	70	1 216	4				1 290
LE TAILLAN MEDOC	102	1 817	2				1 921
LISTRAC MEDOC	37	273					310
LORMONT	3 157	2 182	16	1			5 356
LUDON	52	729	1				782
MACAU	45	653	1				699
MARGAUX	25	313	5				343
MARTIGNAS SUR JALLE	52	1 157	9				1 218
MERIGNAC	5 016	13 669	114	3			18 802
MOULIS EN MEDOC	31	289					320
PAREMPUYRE	88	1 117	4				1 209
PAUILLAC	113	1 062	16		1		1 192
PESSAC	3 714	12 179	99	3			15 995
SAINTE AUBIN DE MEDOC	64	1 098	6				1 168
SAINTE JEAN D'ILLAC	48	946	7				1 001
SAINTE JULIEN BEYCHEVELLE	17	155	2				174
SAINTE LAURENT MEDOC	19	344	1				364
SAINTE MEDARD EN JALLES	499	6 275	23	3	1		6 801
SAINTE EULALIE	40	773	6				819
SAINTE HELENE	14	330	1				345
SALAUNES	4	102	1				107
SOUSSANS	21	244					265
TALENCE	4 148	8 120	64	4	7		12 343
VILLENAVE D'ORNON	1 402	5 855	39				7 296
TOTAL	51 816	156 623	1 145	35	146	1	209 766

*POL equivalent temps plem

Tarifs du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012

	TRANCHE INDICATIVE DE CONSOMMATION enMWh	ABONNEMENT ANNUEL en€	TERME ANNUEL DE CAPACITE en €/MWh/j	PRIX PROPORTIONNEL en€/MWh
T1	0-6	35.76		32.43
T2	6-300	163.92		6.95
T3	300-5 000	577.80		5,32
T4	> 5 000	12 616.08	214.20	0,85

Option « tarif de proximité »

	ABONNEMENT ANNUEL en€	TERME ANNUEL DE CAPACITE en €/MWh/j	TERME ANNUEL A LA DISTANCE en€/m
TP	26 890.56	62.52	53.64

Coefficient multiplicateur pour le terme annuel à la distance :

- 1 si la densité de population de la commune est inférieure à 400 habitants par km²,
- 1,75 si la densité de population de la commune est comprise entre 400 habitants par km² et 4 000 habitants par km²,
- 3 si la densité de population de la commune est supérieure à 4 000 habitants par km².

Les options tarifaires T4 et « tarif de proximité » comprennent un terme de souscription annuelle de capacité journalière. Il est également possible de souscrire mensuellement des capacités journalières. Le prix applicable à la souscription mensuelle de capacité journalière est égal au prix applicable à la souscription annuelle, multiplié par les coefficients suivants:

MOIS	TERME MENSUEL EN PROPORTION DU TERME ANNUEL
Janvier- Février	8/12
Décembre	4/12
Mars – Novembre	2/12
Avril – Mai -Juin- Septembre -Octobre	1/12
Juillet -Août	0,5/12

Pénalités pour dépassement de capacité journalière souscrite

Chaque mois, pour les options tarifaires T4 et TP, les dépassements de capacité journalière constatés font l'objet de pénalités. Le dépassement de capacité journalière pris en compte pour un mois donné est égal à la somme du dépassement de la capacité journalière maximal du mois considéré et de 10 % des autres dépassements de capacité journalière du mois supérieurs à 5% de la capacité journalière souscrite.

La pénalité est exigible lorsque le dépassement ainsi calculé est supérieur à 5 % de la capacité journalière souscrite.

Pour la partie du dépassement comprise entre 5 et 15 %, la pénalité est égale au produit de cette partie du dépassement par 2 fois le terme mensuel de capacité journalière tel que défini ci-dessus.

Pour la partie du dépassement supérieure à 15 % de la capacité journalière souscrite, la pénalité est égale au produit de cette partie du dépassement par 4 fois le terme mensuel de capacité journalière tel que défini ci-dessus.

Clients sans compteur individuel

Pour les clients finals ne disposant pas de compteurs individuels (tige cuisine), le tarif applicable est un forfait annuel de 72.00€.